



**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 29 AVRIL 2024**  
**EHPAD SAINT VINCENT DE PAUL – 19H30**  
**Les Essarts – ESSARTS-EN-BOCAGE**

**PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE**

**Étaient présents** : Caroline GILBERT, Ghislaine ROUSSEAU, Jean-Baptiste DUGAST, Élise MARTIN, Régine NICOLEAU, Claudine LÉBOUCHER, Janine MERCIER, Marie-Claude HERVÉ, Éliane TESSIER.

**Était également présent** :

- Bruno GABORIAU (Responsable du Pôle Personnes Agées).

**Absents excusés** :

- Frédéric GONNORD (pouvoir donné à Madame Régine NICOLEAU)
- Blandine DRAPEAU (pouvoir donné à Madame Ghislaine ROUSSEAU)
- Anne-Gaëlle PROVENZANO (pouvoir donné à Madame Élise MARTIN),
- Anne-Sophie LETOUSEY (pouvoir donné à Monsieur Jean-Baptiste DUGAST).

**Nombre de membres en exercice** : 13

**Présents** : 9

**Votants** : 13

**Quorum** : 7

**Élection du secrétaire de séance** : Madame Ghislaine ROUSSEAU a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

**Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du CCAS du 6 Décembre 2023**

Le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du CCAS du 6 Décembre 2023 est approuvé à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

**Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du CCAS du 23 Avril 2024**

Le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du CCAS du 23 Avril 2024 est approuvé à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

**1. Approbation du Compte Administratif 2023 – Budget Principal**

Vu l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le compte administratif soumis au Conseil d'administration résume les opérations comptables émises par le Président du CCAS d'Essarts-en-Bocage sur le budget principal.

En application de l'article L2121-14 du CGCT, Madame la Présidente présente au Conseil d'Administration le compte administratif.

A la clôture de l'exercice 2023, le compte administratif fait apparaître :

- Pour l'exercice 2023, un résultat déficitaire de 2 903,01 € se décomposant en section de fonctionnement d'un résultat déficitaire de 2 903,01 € et en section d'investissement d'un résultat nul
- Pour le résultat de clôture 2023 (exercices cumulés) un résultat excédentaire de 49 772,77 € se décomposant pour la section de fonctionnement par un excédent de 42 734,26 € et par un excédent d'investissement de 7 038.51 €. Il ne présente aucun reste à réaliser.

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat 2023 budget Principal CCAS	-2 903,01			0,00	-2 903,01	
Résultats antérieurs reportés		45 637,27		7 038,51		52 675,78
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>42 734,26</b>		<b>7 038,51</b>		<b>49 772,77</b>

Madame la Présidente quitte provisoirement la salle de Conseil,

Sur proposition de Madame Eliane TESSIER, doyenne de Séance, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- décident d'arrêter le résultat cumulé de l'exercice, tel que présenté ci-dessus,
- approuvent le Compte Administratif du Budget Principal du CCAS d'Essarts-en-Bocage pour l'exercice 2023, tel que résumé ci-dessus.

## **2. Approbation du Compte de Gestion 2023 – Budget Principal**

Madame la Présidente rappelle que le Compte de Gestion 2023 résume l'ensemble des opérations comptables de l'exercice 2023 exécuté par le comptable public du CCAS de la commune d'Essarts-en-Bocage sur le Budget Principal.

A la clôture de l'exercice 2023, le Compte de Gestion fait apparaître :

- Pour l'exercice 2023, un résultat déficitaire de 2 903,01 € se décomposant en section de fonctionnement d'un résultat déficitaire de 2 903,01 € et en section d'investissement d'un résultat nul
- Pour le résultat de clôture 2023 (exercices cumulés) un résultat excédentaire de 49 772,77 € se décomposant pour la section de fonctionnement par un excédent de 42 734,26 € et par un excédent d'investissement de 7 038.51 €. Il ne présente aucun reste à réaliser.

Sur proposition de Madame la Présidente, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- approuvent le Compte de Gestion 2023 du Budget Principal du CCAS de la commune d'Essarts-en-Bocage,
- autorisent Madame la Présidente à signer le dit document.

### **3. Affectation des Résultats 2023 – Budget Principal**

Après avoir entendu les Comptes Administratifs de l'exercice 2023 du Budget Principal du CCAS de la commune d'Essarts en Bocage ;

Considérant les résultats suivants :

**Sur proposition de Madame la Présidente, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décident d'affecter les résultats 2023 dans le Budget Principal du CCAS d'Essarts-en-Bocage 2024 de la façon suivante :**

#### **Section de fonctionnement – recettes :**

**002 – excédent de fonctionnement reporté : 42 734,26 €**

#### **Section d'investissement – recettes :**

**001 – excédent d'investissement reporté : 7 038,51 €**

### **4. Vote du Budget Primitif 2024 du Budget Principal du CCAS d'Essarts-en-Bocage**

Madame la Présidente soumet au vote du Conseil d'administration le budget principal 2023. Le vote s'effectue par chapitre en section de fonctionnement et par opération ou par chapitre en section d'investissement.

Le projet de budget est joint en annexe.

**Sur proposition de Madame la Présidente, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuvent (chapitre par chapitre, opération par opération en investissement) le budget présenté ci-dessous :**

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET							II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT							C2
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)	Vote de l'assemblée délibérante
011	Charges à caractère général (3)	10 570,00	0,00	38 074,26	0,00	38 074,26	38 074,26
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	55 800,00	0,00	10 300,00	0,00	10 300,00	10 300,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	19 267,27	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>85 637,27</b>	<b>0,00</b>	<b>73 374,26</b>	<b>0,00</b>	<b>73 374,26</b>	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>85 637,27</b>	<b>0,00</b>	<b>73 374,26</b>	<b>0,00</b>	<b>73 374,26</b>	
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00	
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00	
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00	
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>85 637,27</b>	<b>0,00</b>	<b>73 374,26</b>	<b>0,00</b>	<b>73 374,26</b>	
						+	
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>						<b>0,00</b>	
						=	
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						<b>73 374,26</b>	

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)	Vote de l'assemblée délibérante
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations (3)	40 000,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	640,00	0,00	640,00	640,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>40 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 640,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 640,00</b>	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>40 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 640,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 640,00</b>	

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00	
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00	
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

<b>TOTAL</b>	<b>40 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 640,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 640,00</b>	
--------------	------------------	-------------	------------------	-------------	------------------	--

+						<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	
						<b>42 734,26</b>	

=						<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	
						<b>73 374,26</b>	

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET							II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT							C1
DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)	Vote de l'assemblée délibérante
18	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	7 038,51	0,00	7 038,51	0,00	7 038,51	7 038,51
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>7 038,51</b>	<b>0,00</b>	<b>7 038,51</b>	<b>0,00</b>	<b>7 038,51</b>	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>7 038,51</b>	<b>0,00</b>	<b>7 038,51</b>	<b>0,00</b>	<b>7 038,51</b>	
040	Opérations ordre transf.	0,00		0,00	0,00	0,00	
041	entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00	
	Opérations patrimoniales (7)						
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>7 038,51</b>	<b>0,00</b>	<b>7 038,51</b>	<b>0,00</b>	<b>7 038,51</b>	
						+	
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>						<b>0,00</b>	
						=	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>						<b>7 038,51</b>	

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)	Vote de l'assemblée délibérante
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

021	Virement de la section de	0,00		0,00	0,00	0,00	
040	fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00	
041	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		0,00	0,00	0,00	
	Opérations patrimoniales (10)						
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>7 038,51</b>	
--	-----------------	--

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>7 038,51</b>	
---	-----------------	--

## **5. Approbation du Compte de Gestion 2023 – Budget Annexe CCAS d'Essarts-en-Bocage – EHPAD Multisite**

Madame la Présidente rappelle que le compte de gestion 2023 résume l'ensemble des opérations comptables de l'exercice 2023 exécutées par le comptable public du CCAS de la Commune d'Essarts-en-Bocage.

A la clôture de l'exercice 2023, le compte de gestion, joint en annexe (n° 1), fait apparaître les résultats suivants :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>RESULTAT EXERCICE</b>	<b>RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE PRECEDENT</b>	<b>RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE</b>
	<b>2023</b>	<b>2023</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
FONCTIONNEMENT	7 492 426,06 €	7 476 827,90 €	- 15 598,16 €		- 15 598,16 €

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>RESULTAT EXERCICE</b>	<b>CAF</b>	<b>APPORT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>
	<b>2023</b>	<b>2023</b>	<b>2023</b>	<b>2023</b>	<b>2023</b>
INVESTISSEMENT	971 798,92 €	1 076 798,67 €	104 999,75 €	342 788,62 €	447 788,37 €

Considérant que ces résultats sont identiques à ceux de l'ERRD,

Considérant que le compte de gestion est en tout point identique à l'ERRD,

**Sur proposition de Madame la Présidente, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :**

- **approuvent le compte de gestion 2023 du budget annexe CCAS de la Commune d'Essarts-en-Bocage – EHPAD Multisite d'Essarts-en-Bocage**
- **autorisent Madame la Présidente à signer lesdits documents.**

## **6. Vote de l'ERRD 2023 – Budget Annexe CCAS d'Essarts-en-Bocage – EHPAD Multisite**

Considérant que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les établissements publics autonomes ainsi que les ESMS rattachés à une collectivité territoriale ou un CCAS/CIAS se réfèrent à l'instruction interministérielle n° DGCS/5C/DGCL/DGFIP/2016/412 du 28 décembre 2016.

Après avoir pris connaissance de l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (E.R.R.D.), joint en annexe (n° 2- n° 3),



Cadre ERRD synthétique

COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES (CRP + CRA) - EXERCICE 2023

	CHARGES		PRODUITS		
	PREVUES	REALISEES	PREVUS	REALISES	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	1 048 470,20 €	1 043 644,69 €	6 247 864,42 €	6 357 391,88 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	5 420 383,10 €	5 367 222,08 €	977 157,41 €	914 382,27 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	1 029 198,61 €	1 081 559,30 €	220 585,31 €	205 053,75 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>7 498 051,91 €</b>	<b>7 492 426,06 €</b>	<b>7 445 587,14 €</b>	<b>7 476 827,90 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>
<b>RESULTAT COMPTABLE EXCEDENTAIRE</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>52 464,77 €</b>	<b>15 598,16 €</b>	<b>RESULTAT COMPTABLE DEFICITAIRE</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DES COMPTES DE RESULTAT</b>	<b>7 498 051,91 €</b>	<b>7 492 426,06 €</b>	<b>7 498 051,91 €</b>	<b>7 492 426,06 €</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE DES COMPTES DE RESULTAT</b>

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAF - EXERCICE 2023

	PREVU	REALISE	PREVU	REALISE	
<b>RESULTAT COMPTABLE (EXCEDENT) (1)</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>52 464,77 €</b>	<b>15 598,16 €</b>	<b>RESULTAT COMPTABLE (DEFICIT) (1)</b>
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	- €	- €	- €	- €	Produits des cessions d'éléments d'actif
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	527 712,81 €	527 712,81 €	86 165,03 €	86 165,03 €	Quotes-parts des subventions et fonds associatifs virées au résultat
Report sur fonds dédiés (ESSMS privés)	- €	- €	- €	- €	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>527 712,81 €</b>	<b>527 712,81 €</b>	<b>221 790,80 €</b>	<b>184 924,19 €</b>	Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (ESSMS privés)
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (n° 1-2&gt;0)</b>	<b>305 922,01 €</b>	<b>342 788,62 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>SOUS-TOTAL 2</b>
<b>Taux de CAF en pourcentage des produits</b>	<b>4,11%</b>	<b>4,58%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (n° 1-2&lt;0)</b>
					<b>Taux d'IAF en pourcentage des produits</b>

TABLEAU DE FINANCEMENT (TF) - EXERCICE 2023

	PREVU	REALISE	PREVU	REALISE	
<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>305 922,01 €</b>	<b>342 788,62 €</b>	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>
Remboursement des dettes financières	497 774,25 €	496 774,25 €	10 000,00 €	18 000,00 €	Emprunts à plus d'un an et dettes assimilées
Immobilisations (2)	1 645 034,12 €	445 024,87 €	746 287,00 €	146 471,91 €	Appoints, dotations, réserves, fonds propres (sauf 105) et subventions d'investissement
Autres emplois	30 000,00 €	30 000,00 €	974 979,59 €	912 326,76 €	Autres ressources dont produits des cessions d'éléments d'actif
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>2 172 808,37 €</b>	<b>971 799,12 €</b>	<b>2 037 166,59 €</b>	<b>1 419 587,29 €</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>- €</b>	<b>447 788,37 €</b>	<b>135 626,77 €</b>	<b>- €</b>	<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT</b>	<b>2 172 808,37 €</b>	<b>1 419 587,29 €</b>	<b>2 172 808,37 €</b>	<b>1 419 587,29 €</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT</b>

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE SUR LES COMPTES DE LIAISON STABLES DE TRESORERIE - EXERCICE 2023 (3)

	PREVUS	REALISES	PREVUS	REALISES
Compte de liaison stable de trésorerie (en emploi)		- €		- €
Compte de liaison stable de trésorerie (en ressource)				- €

FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (FRNG) - EXERCICE 2023

	PREVU	REALISE
<b>FRNG au 1er janvier 2023</b>	<b>2 143 165,01 €</b>	<b>2 143 165,01 €</b>
Variation du fonds de roulement : Apport ou (Prélèvement) calculé à partir du TF, corrigé, pour les ESSMS privés, des mouvements de l'exercice sur les comptes de liaison stables de trésorerie	135 626,77 €	447 788,37 €
<b>FRNG au 31 décembre 2023</b>	<b>2 007 539,24 €</b>	<b>2 690 953,38 €</b>

Sur proposition de Madame la Présidente, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- approuvent l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (E.R.R.D.) 2023.

**7. Rapport d'Activité 2023 – Budget Annexe CCAS d'Essarts-en-Bocage – EHPAD Multisite**

Considérant la présentation du rapport d'activité de l'EHPAD d'Essarts en Bocage, joint en annexe (n° 4).

Sur proposition de Madame la Présidente, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- prennent acte du rapport d'activité 2023.

**8. Affectation des Résultats 2023 – Budget Annexe CCAS d'Essarts-en-Bocage – EHPAD Multisite**

Après avoir entendu l'ERRD de l'exercice 2023 du budget annexe CCAS de la commune d'Essarts-en-Bocage – EHPAD Multisite,

Considérant les résultats suivants :

**FONCTIONNEMENT EHPAD MULTISITE**

Résultat de fonctionnement	2023	Déficit	15 598,16 €
Résultat de fonctionnement reporté		Excédent	
<b>Résultat de fonctionnement global EHPAD</b>		<b>Déficitaire</b>	<b>15 598,16 €</b>

Sur proposition de Madame la Présidente, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuvent l'affectation des résultats 2023 de la façon suivante :

#### AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2023

Section d'investissement (10682)	
Réserve de compensation (10687)	
Fonds de compensation	
Exploitation N+2	
Report à nouveau déficitaire (119)	15 598,16 €

#### 9. Approbation du Compte de Gestion 2023 – Budget Annexe CCAS d'Essarts-en-Bocage – Services Extérieurs

Madame la Présidente rappelle que le compte de gestion 2023 résume l'ensemble des opérations comptables de l'exercice 2023 exécutées par le comptable public du CCAS de la Commune d'Essarts-en-Bocage.

A la clôture de l'exercice 2023, le compte de gestion, joint en annexe (n° 5), fait apparaître les résultats suivants :

	DEPENSES 2023	RECETTES 2023	REPORT DE L'EXERCICE SECTION FONCTIONNEMENT 2022	REPORT DE L'EXERCICE SECTION INVESTISSEMENT 2022	RESULTAT EXERCICE 2023	RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2023
FONCTIONNEMENT	56 762,96 €	49 852,31 €	- 11 515,44 €		- 6 910,65 €	- 18 426,09 €
INVESTISSEMENT	679,55 €	1 226,00 €		61 066,50 €	546,45 €	61 612,95 €

Considérant que ces résultats sont identiques à ceux du compte administratif,

Considérant que le compte de gestion est en tout point identique au compte administratif,

Sur proposition de Madame la Présidente, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- approuvent le compte de gestion 2023 du budget annexe CCAS de la Commune d'Essarts-en-Bocage – SERVICES EXTERIEURS
- autorisent Madame la Présidente à signer lesdits documents.

#### 10. Approbation du Compte Administratif 2023 – Budget Annexe CCAS d'Essarts-en-Bocage – Services Extérieurs

Vu l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le compte administratif soumis au Conseil d'administration résume les opérations comptables émises par la Présidente du CCAS de la Commune d'Essarts-en-Bocage, sur le budget annexe du CCAS d'Essarts-en-Bocage – SERVICES EXTERIEURS.

A la clôture de l'exercice 2023, le compte administratif du budget annexe CCAS de la commune d'Essarts-en-Bocage – SERVICES EXTERIEURS, joint en annexe (n° 6), fait apparaître les résultats suivants :

	DEPENSES 2023	RECETTES 2023	REPORT DE L'EXERCICE SECTION FONCTIONNEMENT 2022	REPORT DE L'EXERCICE SECTION INVESTISSEMENT 2022	RESULTAT EXERCICE 2023	RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2023
FONCTIONNEMENT	56 762,96 €	49 852,31 €	- 11 515,44 €		- 6 910,65 €	- 18 426,09 €
INVESTISSEMENT	679,55 €	1 226,00 €		61 066,50 €	546,45 €	61 612,95 €

**Madame Caroline GILBERT, Présidente du CCAS d'Essarts-en-Bocage, quitte provisoirement la salle.**

**Sur proposition de Madame Eliane TESSIER, doyenne de Séance, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuvent :**

- le résultat cumulé de l'exercice, tel que présenté ci-dessus,
- le compte administratif du budget annexe CCAS d'Essarts-en-Bocage – SERVICES EXTERIEURS pour l'exercice 2023, tel que résumé ci-dessus.

**11. Rapport d'Activité 2023 – Budget Annexe CCAS d'Essarts-en-Bocage – Services Extérieurs**

Considérant la présentation du rapport d'activité de l'EHPAD d'Essarts-en-Bocage, joint en annexe (n° 7).

**Sur proposition de Madame la Présidente, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :**

- prennent acte du rapport d'activité 2023.

**12. Affectation des Résultats 2023 – Décision Modificative n°1 – Budget Annexe CCAS d'Essarts-en-Bocage – Services Extérieurs**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe CCAS de la commune d'Essarts-en-Bocage – SERVICES EXTERIEURS, il appartient à l'assemblée délibérante de statuer sur l'affectation du résultat.

**Pour mémoire**

	RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2023
FONCTIONNEMENT	- 6 910,65 €
INVESTISSEMENT	61 612,95 €

Sur proposition de Madame la Présidente, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuvent l'affectation des résultats 2023 de la façon suivante :

Section de fonctionnement

002	Resultat de fonctionnement reporté déficitaire	6 910,65 €
-----	--	------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

Désignation des Articles		Crédits supplémentaires	
Article	Intitulé des comptes	DEPENSES	RECETTES
001	Résultat reporté		61 612,95 €
2158	Autres installat°, matériel & outillage techniques	31 612,95 €	
2182	Matériel de transport	30 000,00 €	
<b>Total Investissement</b>		<b>61 612,95 €</b>	<b>61 612,95 €</b>

### **13. Approbation du Compte de Gestion 2023 – Budget Annexe CCAS d'Essarts-en-Bocage – RA LE DONJON**

Madame la Présidente rappelle que le compte de gestion 2023 résume l'ensemble des opérations comptables de l'exercice 2023 exécutées par le comptable public du CCAS de la Commune d'Essarts-en-Bocage.

A la clôture de l'exercice 2023, le compte de gestion, joint en annexe (n° 8), fait apparaître les résultats suivants :

	DEPENSES 2023	RECETTES 2023	REPORT DE L'EXERCICE SECTION FONCTIONNEMENT 2022	REPORT DE L'EXERCICE SECTION INVESTISSEMENT 2022	RESULTAT EXERCICE 2023	RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2023
FONCTIONNEMENT	280 903,98 €	289 066,50 €	- 26 032,27 €		8 162,52 €	- 17 869,75 €
INVESTISSEMENT	3 328,96 €	5 385,45 €		8 030,79 €	2 056,49 €	10 087,28 €

Considérant que ces résultats sont identiques à ceux du compte administratif,

Considérant que le compte de gestion est en tout point identique au compte administratif,

Sur proposition de Madame la Présidente, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- approuvent le compte de gestion 2023 du budget annexe CCAS d'Essarts en Bocage– RA LE DONJON
- autorisent Madame la Présidente à signer lesdits documents.

#### **14. Approbation du Compte Administratif 2023 – Budget Annexe CCAS d’Essarts-en-Bocage – RA LE DONJON**

Vu l’article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le compte administratif soumis au Conseil d’administration résume les opérations comptables émises par la Présidente du CCAS de la Commune d’Essarts-en-Bocage, sur le budget annexe du CCAS d’Essarts-en-Bocage – RA LE DONJON.

A la clôture de l’exercice 2023, le compte administratif du budget annexe CCAS de la commune d’Essarts-en-Bocage – RA LE DONJON, joint en annexe (n° 9), fait apparaître les résultats suivants :

	DEPENSES 2023	RECETTES 2023	REPORT DE L’EXERCICE SECTION FONCTIONNEMENT 2022	REPORT DE L’EXERCICE SECTION INVESTISSEMENT 2022	RESULTAT EXERCICE 2023	RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2023
FONCTIONNEMENT	280 903,98 €	289 066,50 €	26 032,27 €		8 162,52 €	17 869,75 €
INVESTISSEMENT	3 328,96 €	5 385,45 €		8 030,79 €	2 056,49 €	10 087,28 €

**Madame Caroline GILBERT, Présidente du CCAS d’Essarts-en-Bocage, quitte provisoirement la salle.**

**Sur proposition de Madame Eliane TESSIER, doyenne de Séance, les membres du Conseil d’Administration, après en avoir délibéré et à l’unanimité des membres présents, approuvent :**

- le résultat cumulé de l’exercice, tel que présenté ci-dessus,
- le compte administratif du budget annexe CCAS d’Essarts-en-Bocage– RA LE DONJON pour l’exercice 2023, tel que présenté ci-dessus.

#### **15. Rapport d’Activité 2023 – Budget Annexe CCAS d’Essarts-en-Bocage – RA LE DONJON**

Considérant la présentation du rapport d’activité de l’EHPAD d’Essarts en Bocage, joint en annexe (n° 10).

**Sur proposition de Madame la Présidente, les membres du Conseil d’Administration, après en avoir délibéré et à l’unanimité des membres présents :**

- prennent acte du rapport d’activité 2023.

#### **16. Affectation des Résultats 2023 – Budget Annexe CCAS d’Essarts-en-Bocage – RA LE DONJON**

Après avoir entendu le compte administratif de l’exercice 2023 du budget annexe CCAS de la commune d’Essarts-en-Bocage – RA LE DONJON, il appartient à l’assemblée délibérante de statuer sur l’affectation du résultat.

**Pour mémoire**

	RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2023
FONCTIONNEMENT	8 162,52 €
INVESTISSEMENT	2 056,49 €

Sur proposition de Madame la Présidente, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuvent l'affectation des résultats 2023 de la façon suivante :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Article	Intitulé des comptes	Montant
119	report à nouveau déficitaire (en atténuation)	8 162,52 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Désignation des Articles		Crédits supplémentaires	
Article	Intitulé des comptes	DEPENSES	RECETTES
001	Résultat reporté		10 087,28 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	10 087,28 €	
	<b>Total Investissement</b>	<b>10 087,28 €</b>	<b>10 087,28 €</b>

**17. Approbation du Compte de Gestion 2023 – Budget Annexe CCAS d'Essarts-en-Bocage – EANM LES TUILERIES**

Madame la Présidente rappelle que le compte de gestion 2023 résume l'ensemble des opérations comptables de l'exercice 2023 exécutées par le comptable public du CCAS de la Commune d'Essarts-en-Bocage.

A la clôture de l'exercice 2023, le compte de gestion, joint en annexe (n° 11), fait apparaître les résultats suivants :

	DEPENSES 2023	RECETTES 2023	REPORT DE L'EXERCICE SECTION FONCTIONNEMENT 2022	REPORT DE L'EXERCICE SECTION INVESTISSEMENT 2022	RESULTAT EXERCICE 2023	RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2023
FONCTIONNEMENT	480 294,69 €	508 583,83 €			28 289,14 €	28 289,14 €
INVESTISSEMENT	1 005 040,22 €	45 311,04 €	20 762,26 €	756 547,39 €	- 959 729,18 €	- 182 419,53 €

Considérant que ces résultats sont identiques à ceux du compte administratif,

Considérant que le compte de gestion est en tout point identique au compte administratif,

Sur proposition de Madame la Présidente, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- approuvent le compte de gestion 2023 du budget annexe CCAS d'Essarts en Bocage– EANM LES TUILERIES
- autorisent Madame la Présidente à signer lesdits documents.

**18. Approbation du Compte Administratif 2023 – Budget Annexe CCAS d’Essarts-en-Bocage – EANM LES TUILERIES**

Vu l’article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le compte administratif soumis au Conseil d’administration résume les opérations comptables émises par la Présidente du CCAS de la Commune d’Essarts-en-Bocage, sur le budget annexe du CCAS d’Essarts-en-Bocage – EANM LES TUILERIES.

A la clôture de l’exercice 2023, le compte administratif du budget annexe CCAS de la commune d’Essarts-en-Bocage – EANM LES TUILERIES, joint en annexe (n° 12), fait apparaître les résultats suivants :

	DEPENSES 2023	RECETTES 2023	REPORT DE L’EXERCICE SECTION FONCTIONNEMENT 2022	REPORT DE L’EXERCICE SECTION INVESTISSEMENT 2022	RESULTAT EXERCICE 2023	RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2023
FONCTIONNEMENT	480 294,69 €	508 583,83 €			28 289,14 €	28 289,14 €
INVESTISSEMENT	1 005 040,22 €	45 311,04 €	20 762,26 €	756 547,39 €	- 959 729,18 €	- 182 419,53 €

**Madame Caroline GILBERT, Présidente du CCAS d’Essarts-en-Bocage, quitte provisoirement la salle.**

**Sur proposition de Madame Eliane TESSIER, doyenne de Séance, les membres du Conseil d’Administration, après en avoir délibéré et à l’unanimité des membres présents, approuvent :**

- le résultat cumulé de l’exercice, tel que présenté ci-dessus,
- le compte administratif du budget annexe CCAS d’Essarts-en-Bocage – EANM LES TUILERIES pour l’exercice 2023, tel que présenté ci-dessus.

**19. Rapport d’Activité 2023 – Budget Annexe CCAS d’Essarts-en-Bocage – EANM LES TUILERIES**

Considérant la présentation du rapport d’activité de l’EHPAD d’Essarts en Bocage, joint en annexe (n° 13).

**Sur proposition de Madame la Présidente, les membres du Conseil d’Administration, après en avoir délibéré et à l’unanimité des membres présents :**

- prennent acte du rapport d’activité 2023.

**20. Affectation des Résultats 2023 – Décision Modificative n°1 – Budget Annexe CCAS d’Essarts-en-Bocage – EANM LES TUILERIES**

Après avoir entendu le compte administratif de l’exercice 2023 du budget annexe CCAS de la commune d’Essarts-en-Bocage – EANM LES TUILERIES, il appartient à l’assemblée délibérante de statuer sur l’affectation du résultat.

## Pour mémoire

<b>RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2023</b>	
FONCTIONNEMENT	28 289,14 €
INVESTISSEMENT	-959 729,18

Sur proposition de Madame la Présidente, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuvent l'affectation des résultats 2023 de la façon suivante :

Article	Intitulé des comptes	Montant
10686	Compensation des déficits d'exploitation	28 289,14 €

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Article	Intitulé des comptes	Montant
001	Déficit d'investissement reporté	959 729,18 €

## **21. Vote de l'EPRD 2024 – Budget Annexe CCAS d'Essarts-en-Bocage – EHPAD Multisite**

Considérant qu'en raison du lien juridique et budgétaire entre l'EHPAD Multisite et le CCAS d'Essarts-en-Bocage, le vote de l'EPRD s'effectue selon le calendrier applicable aux collectivités locales. Il interviendra donc au plus tard le 15 avril N (ou le 30 avril N l'année du renouvellement du conseil d'administration) en application des dispositions de l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Madame la Présidente présente l'EPRD 2024 de l'EHPAD Multisite, joint en annexe (n° 14- n° 15).

Le compte de résultat prévisionnel se présente de la façon suivante :

<b>COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL PRINCIPAL NON SOUMIS A EQUILIBRE STRICT (PREVISIONS EXERCICE 2024)</b>			
	<b>CHARGES</b>	<b>PRODUITS</b>	
<b>Groupe I</b> : charges afférentes à l'exploitation courante	1 175 845,30 €	6 240 496,03 €	<b>Groupe I</b> : produits de la tarification
<b>Groupe II</b> : charges afférentes au personnel	4 730 007,39 €	643 415,53 €	<b>Groupe II</b> : autres produits relatifs à l'exploitation
<b>Groupe III</b> : charges afférentes à la structure	1 166 118,87 €	189 326,03 €	<b>Groupe III</b> : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>7 071 971,56 €</b>	<b>7 073 237,59 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>
<b>RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE</b>	<b>1 266,03 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL</b>	<b>7 073 237,59 €</b>	<b>7 073 237,59 €</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL</b>

N'ayant pas reçu les orientations budgétaires de l'ARS des Pays de la Loire pour la dotation soins, si nécessaire une délibération modificative sera proposée à l'assemblée dès la réception de la notification de l'ARS.

Sur proposition de Madame la Présidente, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- approuvent l'EPRD (Etat Prévisionnel des Recettes et Dépenses) 2024 de l'EHPAD Multisite.



## 22. Vote du Budget Primitif 2024 – Budget Annexe CCAS d’Essarts-en-Bocage – Services Extérieurs

Madame la Présidente présente le budget 2024 des Services Extérieurs, joint en annexe (n° 16).

Le budget Services Extérieurs se présente de la façon suivante :

### Budget : CCAS ESSARTS EN BOCAGE 32655 - SERVICES EXTERIEURS Préparation du budget primitif de l'exercice : 2024

FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE											
Comptes	Libellés DÉPENSES	EXERCICE 2023						EXERCICE 2024			
		Reports N-1	Vote BP	Vote BS	Cumul DM	Total budget	Historique	R.à.R.	Historique	Solde Engagé	Propos. BP
011	Charges à caractère général	0,00 €	28 960,95 €	0,00 €	0,00 €	28 960,95 €	28 960,95 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	26 303,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	26 576,01 €	0,00 €	0,00 €	26 576,01 €	26 576,01 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	25 639,84 €
014	Atténuation de produits	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>55 536,96 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>55 536,96 €</b>	<b>55 536,96 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>52 142,84 €</b>
66	Charges financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68	Dotations aux provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>55 536,96 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>55 536,96 €</b>	<b>55 536,96 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>52 142,84 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	1 226,00 €	0,00 €	0,00 €	1 226,00 €	1 226,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 310,00 €
043	fonct.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 226,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 226,00 €</b>	<b>1 226,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 310,00 €</b>
002	Résultat reporté	0,00 €	11 515,44 €	0,00 €	0,00 €	11 515,44 €	11 515,44 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18 426,09 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>0,00 €</b>	<b>68 278,40 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>68 278,40 €</b>	<b>68 278,40 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>71 878,93 €</b>

Comptes	Libellés RECETTES	EXERCICE 2023						EXERCICE 2024			
		Reports N-1	Vote BP	Vote BS	Cumul DM	Total budget	Historique	R.à.R.	Historique	Solde Engagé	Propos. BP
013	Atténuation de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70	ventes...	0,00 €	68 278,40 €	0,00 €	0,00 €	68 278,40 €	49 852,31 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	71 878,93 €
73	Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
731	Fiscalité locale	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
74	Dotations et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>68 278,40 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>68 278,40 €</b>	<b>49 852,31 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>71 878,93 €</b>
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
78	Reprises sur provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>68 278,40 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>68 278,40 €</b>	<b>49 852,31 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>71 878,93 €</b>
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
002	Résultat reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>0,00 €</b>	<b>68 278,40 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>68 278,40 €</b>	<b>49 852,31 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>71 878,93 €</b>

	Opérations de l'exercice	Résultats reportés	Restes à réaliser	CUMUL SECTION
Dépenses	53 452,84 €	18 426,09 €	0,00 €	71 878,93 €
Recettes	71 878,93 €	0,00 €	0,00 €	71 878,93 €

AUTOFINANCEMENT DÉGAGÉ
1 310,00 €

**INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE**

Comptes	Libellés DÉPENSES	EXERCICE 2023							EXERCICE 2024		
		Reports N-1	Vote BP	Vote BS	Cumul DM	Total budget	Historique	R.À.R.	Historique	Solde Engagé	Propos. BP
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
204	Subventions d'équipement versées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	1 226,00 €	0,00 €	61 066,50 €	62 292,50 €	679,55 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 310,00 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 226,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>61 066,50 €</b>	<b>62 292,50 €</b>	<b>679,55 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 310,00 €</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
18	Compte de liaison : affectation à ...	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
26	des particip.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
45	Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 226,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>61 066,50 €</b>	<b>62 292,50 €</b>	<b>679,55 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 310,00 €</b>
040	Opér. d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
001	Solde d'exécution négatif reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 226,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>61 066,50 €</b>	<b>62 292,50 €</b>	<b>679,55 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 310,00 €</b>

Comptes	Libellés RECETTES	EXERCICE 2023							EXERCICE 2024		
		Reports N-1	Vote BP	Vote BS	Cumul DM	Total budget	Historique	R.À.R.	Historique	Solde Engagé	Propos. BP
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166 et 16449)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
204	Subventions d'équipement versées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
10	(hors 1068)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1068	Excédents de fonct. capitalisés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13	non transférées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16	et 16449)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
18	Compte de liaison : affectation à ...	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
26	des particip.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
45	Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
021	fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040	Opér. d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	1 226,00 €	0,00 €	0,00 €	1 226,00 €	1 226,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 310,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 226,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 226,00 €</b>	<b>1 226,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 310,00 €</b>
001	Solde d'exécution positif reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	61 066,50 €	61 066,50 €	61 066,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 226,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>61 066,50 €</b>	<b>62 292,50 €</b>	<b>62 292,50 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 310,00 €</b>

	Opérations de l'exercice	Résultats reportés	Restes à réaliser	CUMUL SECTION
Dépenses	1 310,00 €	0,00 €	0,00 €	1 310,00 €
Recettes	1 310,00 €	0,00 €	0,00 €	1 310,00 €

AUTOFINANCEMENT DÉGAGÉ
1 310,00 €

Madame la Présidente soumet au vote du Conseil d'administration le budget des Services Extérieurs, pour l'année 2024.

Sur proposition de Madame la Présidente, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- approuvent le Budget 2024 des Services Extérieurs.

**23. Vote du Budget Primitif 2024 – Budget Annexe CCAS d'Essarts-en-Bocage – RA LE DONJON**

Madame la Présidente présente le budget 2024 de la Résidence Autonomie LE DONJON, joint en annexe (n° 17).

Le budget de la RA LE DONJON se présente de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT  
DEPENSES

Compte	Libellé	Réel 2022	Budget exécutoire 2023	Reconduction	Mesure Nouvelle	Budget prévisionnel 2024
<b>GROUPE I</b>	<b>DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE (011)</b>	<b>158 882,31 €</b>	<b>144 275,79 €</b>	<b>181 021,61 €</b>		<b>181 021,61 €</b>
6287	Remboursement de frais	158 882,31 €	144 275,79 €	181 021,61 €		181 021,61 €
<b>GROUPE II</b>	<b>DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL (012)</b>	<b>100 759,90 €</b>	<b>135 902,64 €</b>	<b>140 693,04 €</b>		<b>140 693,04 €</b>
6215	Personnel affecté à l'établissement	100 759,90 €	135 902,64 €	140 693,04 €		140 693,04 €
<b>GROUPE III</b>	<b>DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>		<b>900,00 €</b>
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)				900,00	900,00
	<b>TOTAL GENERAL (GRP I + GRP II + GRP III)</b>	<b>259 642,21 €</b>	<b>280 178,43 €</b>	<b>321 714,65 €</b>	<b>- €</b>	<b>322 614,65 €</b>
		RAN 2022	RAN 2023			RAN 2024
002	Déficit de la section d'exploitation reporté		18 207,51 €	17 869,75		17 869,75
	<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>259 642,21</b>	<b>298 385,94</b>	<b>339 584,40</b>	<b>0,00</b>	<b>340 484,40</b>

RECETTES

Compte	Libellé	Réel 2022	Budget exécutoire 2023	Reconduction	Mesure Nouvelle	Budget prévisionnel 2024
<b>GROUPE I</b>	<b>PRODUITS DE LA TARIFICATION (017)</b>	<b>241 105,20 €</b>	<b>298 385,94 €</b>	<b>339 984,40 €</b>	<b>- €</b>	<b>339 984,40 €</b>
733118	Autres Etablissements et services sociaux et médico					- €
733228	Autres		5 950,00 €			- €
73418	Autres Etablissement et services sociaux	228 426 20 €	292 435,94 €	335 484,40 €		335 484,40 €
7381	Produis à la charge de la CAF	6 357,00 €		4 000,00 €		4 000,00 €
7388	Autres	6 322,00 €		500,00 €		500,00 €
<b>GROUPE II</b>	<b>AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION (018)</b>	<b>329,50 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>500,00 €</b>	<b>500,00 €</b>
7085	Prestations délivrées aux usagers	329,50 €			500,00 €	500,00 €
<b>GROUPE III</b>	<b>PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS EXCEPTIONNELS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES (019)</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
	<b>TOTAL GENERAL (GRP I + GRP II + GRP III)</b>	<b>241 434,70 €</b>	<b>298 385,94 €</b>	<b>339 984,40 €</b>	<b>500,00 €</b>	<b>340 484,40 €</b>
		RAN 2022	RAN 2023			RAN 2024
002	Déficit de la section d'exploitation reporté					
	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>241 434,70</b>	<b>298 385,94</b>	<b>339 984,40</b>	<b>500,00</b>	<b>340 484,40</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT  
DEPENSES

Compte	Libellé	Réel 2022	Budget exécutoire 2023	Budget prévisionnel 2024
<b>REMBOURSEMENT DES DETTES FINANCIERES</b>				
1641	Emprunt en euros			
165	Dépôts et cautionnements reçus			10 000,00
<b>COMPTE DE LIAISON INVESTISSEMENT</b>				
<b>ACQUISITION D'ELEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>AUTRES</b>				
	<b>TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>			<b>10 000,00 €</b>
001	Résultat d'invstissement cumulé antérieur reporté (déficit)			
003	Excédent prévisionnel d'investissement			
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 000,00</b>

RECETTES

Compte	Libellé	Réel 2022	Budget exécutoire 2023	Budget prévisionnel 2024
<b>AUGMENTATION DES FONDS PROPRES</b>				
165	Dépôts et cautionnements reçus			10 000,00
<b>DOTATIONS AUX PROVISIONS</b>				
<b>AUGMENTATION DES DETTES FINANCIERES</b>				
<b>COMPTE DE LIAISON INVESTISSEMENT</b>				
<b>IMMOBILISATIONS (SORTIE)</b>				
<b>AUTRES</b>				
	<b>TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>10 000,00 €</b>
001	Résultat d'invstissement cumulé antérieur reporté (déficit)			
003	Excédent prévisionnel d'investissement			
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 000,00</b>

Madame la Présidente soumet au vote du Conseil d'administration le budget de la RA LE DONJON, pour l'année 2024.

Sur proposition de Madame la Présidente, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- approuvent le Budget 2024 de la RA LE DONJON.

#### **24. Vote du Budget Primitif 2024 – Budget Annexe CCAS d'Essarts-en-Bocage – EANM LES TUILERIES**

Madame la Présidente présente le budget 2024 de l'EANM LES TUILERIES, joint en annexe (n° 18).

Le budget EANM LES TUILERIES se présente de la façon suivante :

##### DEPENSES

Compte	Libellé	Réel 2022	Budget exécutoire 2023	Reconduction	Mesure Nouvelle	Budget prévisionnel 2024
<b>GROUPE I</b>	<b>DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE (011)</b>	<b>74 800,78 €</b>	<b>96 997,13 €</b>	<b>77 222,94 €</b>		<b>77 222,94 €</b>
6287	Remboursement de frais	72 910,78 €	94 837,13 €	77 222,94 €		77 222,94 €
6288	Autres	1 890,00 €	2 160,00 €			0,00
<b>GROUPE II</b>	<b>DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL (012)</b>	<b>126 080,67 €</b>	<b>146 973,78 €</b>	<b>149 142,76 €</b>		<b>149 142,76 €</b>
6215	Personnel affecté à l'établissement	126 080,67 €	146 973,78 €	149 142,76 €		149 142,76 €
<b>GROUPE III</b>	<b>DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE</b>	<b>12 637,41 €</b>	<b>21 973,78 €</b>	<b>20 213,08 €</b>		<b>53 712,20 €</b>
627	Services bancaires et assimilés	170,00 €				0,00
6588	Autres					
6611	Intérêts des emprunts et dettes	12 367,41 €	19 808,95 €	20 213,08		20 213,08
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)				1 000,00	1 000,00
68111	Immobilisations incorporelles	- €			32 499,12	32 499,12
6815	Dotations aux provisions d'exploitation		2 164,83 €			
	<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>213 418,86</b>	<b>265 944,69</b>	<b>246 578,78</b>	<b>0,00</b>	<b>280 077,90</b>

##### RECETTES

Compte	Libellé	Réel 2022	Budget exécutoire 2023	Reconduction	Mesure Nouvelle	Budget prévisionnel 2024
<b>GROUPE I</b>	<b>PRODUITS DE LA TARIFICATION (017)</b>	<b>234 134,04 €</b>	<b>263 779,86 €</b>	<b>280 077,90 €</b>	- €	<b>280 077,90 €</b>
733118	Autres Etablissements et services sociaux et médico	13 488,67 €		131 888,71 €		131 888,71 €
733228	Autres	4 054,83 €				- €
73418	Autres Etablissement et services sociaux	214 775,54 €	263 779,86 €	103 189,19 €		103 189,19 €
7381	Produits à la charge de la CAF	1 815,00 €		45 000,00 €		45 000,00 €
<b>GROUPE II</b>	<b>AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION (018)</b>	<b>47,08 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
7085	Prestations délivrées aux usagers	47,08 €				- €
<b>GROUPE III</b>	<b>PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS EXCEPTIONNELS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES (019)</b>	<b>- €</b>	<b>2 164,83 €</b>	<b>- €</b>		<b>- €</b>
7815	Reprises sur provisions d'exploitation	- €	2 164,83 €			
	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>234 181,12</b>	<b>265 944,69</b>	<b>280 077,90</b>		<b>280 077,90</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT  
DEPENSES

Compte	Libellé	Réel 2022	Budget exécutoire 2023	Budget prévisionnel 2024
<b>REMBOURSEMENT DES DETTES FINANCIERES</b>				
1641	Emprunt en euros	29 956,61 €		30 177,54
165	Dépôts et cautionnements reçus			2 321,58
<b>COMPTE DE LIAISON INVESTISSEMENT</b>				
<b>ACQUISITION D'ELEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>AUTRES</b>				
	<b>TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>	<b>29 956,61 €</b>	<b>- €</b>	<b>32 499,12 €</b>
001	Résultat d'investissement cumulé antérieur reporté (déficit)			
003	Excédent prévisionnel d'investissement			
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>29 956,61</b>	<b>0,00</b>	<b>32 499,12</b>

RECETTES

Compte	Libellé	Réel 2022	Budget exécutoire 2023	Budget prévisionnel 2024
<b>AUGMENTATION DES FONDS PROPRES</b>				
10222	FCTVA			
1023	Compléments de dotations			
10685	Reserves affectés à l'investissement.			
<b>DOTATIONS AUX PROVISIONS</b>				
<b>AUGMENTATION DES DETTES FINANCIERES</b>				
<b>COMPTE DE LIAISON INVESTISSEMENT</b>				
<b>IMMOBILISATIONS (SORTIE)</b>				
<b>AUTRES</b>				
2808	Autres immobilisations incorporelles			32 499,12
001	Résultat d'investissement cumulé antérieur reporté (déficit)			
003	Excédent prévisionnel d'investissement			
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>32 499,12</b>

Madame la Présidente soumet au vote du Conseil d'administration le budget de l'EANM LES TUILERIES, pour l'année 2024.

**Sur proposition de Madame la Présidente, les membres Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :**

- **approuvent le Budget 2024 de l'EANM LES TUILERIES.**

**25. Vote des Tarifs 2024 – Budget Annexe CCAS d'Essarts-en-Bocage – RA LE DONJON**

Madame la Présidente informe :

Le tarif des résidences autonomes conventionnée APL et non habilitées à l'aide sociale s'appuie sur 2 codes :

1 - Concernant les prestations Hébergements Article L.342-1 CASF, un arrêté publié le 26 décembre 2023 au Journal officiel (JO) fixe le taux directeur des prix du socle de prestations hébergement et des autres prestations d'hébergement délivrées par les établissements accueillant des personnes âgées non habilités à l'aide sociale à **5,48 %** pour l'année 2024 (Pour les EHPAD le CD 85 a délibéré à 5 %)

2 - Concernant le loyer et les charges locatives récupérables Article L.353-9-3 CCH IRL

2ème trim. N-1 3,6 % <https://www.unafo.org/centre-de-ressources/indexation-des-redevances/>  
(L'indice du deuxième trimestre 2023, applicable pour l'année 2024, augmente de 3,5 %.)

Considérant l'annexe 2-3-2 du CASF,

Considérant que le budget de la Résidence Autonomie Le Donjon n'est pas à l'équilibre,

Madame la Présidente propose d'instituer 2 tarifs correspondant l'un, aux personnes déjà présentes, l'autre applicable aux nouveaux entrants et respectant l'esprit de l'annexe 2-3-2 du CASF :

**Sur proposition de Madame la Présidente, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuvent les tarifs mensuels 2024 présentés ci-après :**



**Personnes déjà présentes :**

Type de logement :		T1 bis 1 personne		T1 bis 2 personnes	T1 bis 1 personne	T1 bis 2 personnes
		23 m <sup>2</sup>	35 m <sup>2</sup>	35 m <sup>2</sup>	46 m <sup>2</sup>	46 m <sup>2</sup>
<b>PRESTATIONS INCOMPRESSIBLES</b> (Prix par personne)						
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Loyer	<input type="checkbox"/>	596,58 €	655,54 €	493,59 €	1 311,09 €	596,58 €
Charges (eau, électricité, réparation)	<input type="checkbox"/>	122,75 €	164,36 €	116,61 €	337,05 €	122,75 €
Charges communes	<input type="checkbox"/>	172,51 €	189,18 €	94,59 €	386,70 €	172,51 €

<b>ENVIRONNEMENT</b>						
COULOIR PRIVATIF 12 m <sup>2</sup> (chambres 46 m <sup>2</sup> )	<input type="checkbox"/>					
TARIF APPLICABLE AUX NOUVEAUX ENTRANTS		- €	- €	- €	115,64 €	115,64 €

**PRESTATIONS FACULTATIVES**  
(Prix par personne)

**RESTAURATION**

Déjeuner permanent	<input type="checkbox"/>	104,27 €	104,27 €	104,27 €	104,27 €	104,27 €
Dîner permanent	<input type="checkbox"/>	95,38 €	95,38 €	95,38 €	95,38 €	95,38 €
Petit déjeuner servi en appartement	<input type="checkbox"/>	20,85 €	20,85 €	20,85 €	20,85 €	20,85 €

**ENTRETIEN GENERAL MENSUEL**

Fourniture et entretien du linge plat	<input type="checkbox"/>	55,41 €	55,41 €	55,41 €	55,41 €	55,41 €
Linge (lavage – repassage) sauf pressing	<input type="checkbox"/>	36,19 €	36,19 €	36,19 €	36,19 €	36,19 €
Espace privatif (ménage, produits, agent technique)	<input type="checkbox"/>	327,65 €	327,65 €	163,82 €	446,69 €	327,65 €

**COMMUNICATION – SECURITE MENSUEL**

Abonnement téléphonique interne	<input type="checkbox"/>	Cf tarif général				
Système d'appel, intervention agents jour et nuit	<input type="checkbox"/>	192,25 €	192,25 €	192,25 €	192,25 €	192,25 €

**AUTRES PRESTATIONS**

Distribution des médicaments (Préparés par l'IDE libérale)	<input type="checkbox"/>	48,17 €	48,17 €	48,17 €	48,17 €	48,17 €
Médecin		<i>Libre choix du médecin traitant</i>				
Soins infirmiers		<i>Infirmière libérale sur prescription</i>				
Conseil, petite intervention ou d'urgence		<i>Infirmière de l'EHPAD</i>				
Actes de nursing au delà du contrat		<i>Demande APA Conseil Général</i>				

**Protections**

Lady mini plus (paquet de 16)	<input type="checkbox"/>	2,95 €
Lady n°3 (paquet de 20)	<input type="checkbox"/>	4,38 €
Lady n°4 (paquet de 30)	<input type="checkbox"/>	8,22 €
Pants L1 (paquet de 15)	<input type="checkbox"/>	15,84 €

**LIEN SOCIAL MENSUEL**

Activités, sorties extérieures	<input type="checkbox"/>	<i>Selon la nature de l'activité</i>
--------------------------------	--------------------------	--------------------------------------

## Nouveaux entrants :

	T1 bis 1 personne		T1 bis 2 personnes	T1 bis 1 personne	T1 bis 2 personnes
	23 m <sup>2</sup>	35 m <sup>2</sup>	35 m <sup>2</sup>	46 m <sup>2</sup>	46 m <sup>2</sup>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>PRESTATIONS INCOMPRESSIBLES</b>	<b>891,84 €</b>	<b>1 009,09 €</b>	<b>704,79 €</b>	<b>2 034,84 €</b>	<b>891,84 €</b>
Loyer	596,58 €	655,54 €	493,59 €	1 311,09 €	596,58 €
Charges ( eau electricité, reparataions)	122,75 €	164,36 €	116,61 €	337,05 €	122,75 €
Charges communes	172,50 €	189,18 €	94,59 €	386,70 €	172,51 €

<b>PRESTATIONS MINIMALES OBLIGATOIRES</b>	<b>831,99 €</b>	<b>831,99 €</b>	<b>668,17 €</b>	<b>951,03 €</b>	<b>831,99 €</b>
---	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------

### Prestations d'administration générale

Mise à disposition dans logement privatif des connectiques pour recevoir, télévision et installer le téléphone

Mise à disposition et entretien de locaux collectifs

Accès à une offre d'actions collectives et individuelles de prévention de la perte d'autonomie

Accès à :

Un service de restauration, ( p.déjeuner, déjeuner, collations, diner, plateau en chambre pour raison médicale)

Un service de blanchisserie ( Lavage repassage linge perso sauf pressing) fourniture et entretien du linge plat ( literie et linge de toilette)

Aux moyens de communication ( connectique pour receveoit TV et tel, mise en place internet dans tout ou partie de l'E)

Accès à un service de sécurité, 24 heures sur 24 : assistance

Prestation d'animation de la vie sociale

<b>TOTAL</b>	<b>1 723,83 €</b>	<b>1 841,08 €</b>	<b>1 372,96 €</b>	<b>2 985,87 €</b>	<b>1 723,83 €</b>
--------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

### PRESTATIONS FACULTATIVES ( en sus)

ENVIRONNEMENT			T1 bis 1 personne	T1 bis 2 personnes
			46 m <sup>2</sup>	46 m <sup>2</sup>
COULOIR PRIVATIF 12 m <sup>2</sup> (chambres 46 m <sup>2</sup> ) TARIF APPLICABLE AUX NOUVEAUX ENTRANTS	<input type="checkbox"/>		115,64 €	115,64 €

Protections		
Lady mini plus (paquet de 16)	<input type="checkbox"/>	2,95 €
Lady n°3 (paquet de 20)	<input type="checkbox"/>	4,38 €
Lady n°4 (paquet de 30)	<input type="checkbox"/>	8,22 €
Pants L1 (paquet de 15)	<input type="checkbox"/>	15,84 €

Distribution des médicaments (Préparés par l'IDE libérale)	<input type="checkbox"/>	48,17 €
--	--------------------------	---------

Abonnement téléphonique interne	<input type="checkbox"/>	Cf tarif général
---------------------------------	--------------------------	------------------



**26. Vote des Tarifs Annexes 2024 – Budgets Annexes CCAS d’Essarts-en-Bocage – EHPAD Multisite / RA LE DONJON / EANM LES TUILERIES**

Madame la Présidente rappelle les tarifs annexes 2023 votés par :

- délibération n°DEL045CCAS060423 DU 06/04/2023, tarifs annexes de l’EHPAD Multisite/EHPAA/EANM

Madame la Présidente soumet au vote du Conseil d’administration les tarifs annexes ci-dessous, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024. (feuille calcul augmentation en annexe (n° 19)).

Elle précise que les tarifs annexes RA et EANM étant alignés sur ceux de l’EHPAD, les tarifs ci-après seront appliqués aux places de la RA et de l’EANM à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024.

Sur proposition de Madame la Présidente, les membres du Conseil d’Administration, après en avoir délibéré et à l’unanimité des membres présents, approuvent les tarifs annexes ci-dessous, à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2024 :

**PRIX DES REPAS**

Déjeuner Invités	12,55 €
Déjeuner Invités - de 12 ans	6,30 €
Dîner Invités	11,15 €
Goûter anniversaire (invité suppl.)	3,20 €
Repas Semaine Bleue	12,55 €
Inter-Génération	3,10 €
Accompagnant Inter-Génération	6,25 €
Petit Déjeuner Accueil de jour	1,30 €
Dîner Accueil de jour	2,80 €
Personnel	4,30 €
Entreprises et Collectivités	12,80 €

**ENVIRONNEMENT**

Type de logement :	T1 bis 1 P.	T1 bis 2 P.
	46 m <sup>2</sup>	46 m <sup>2</sup>
COULOIR PRIVATIF 12 m <sup>2</sup> TARIF APPLICABLE AUX NOUVEAUX ENTRANTS	115,64 €	115,64 €

**ACCUEIL DE JOUR Cantou ou EHPAD Multisite d'EeB 1/2 JOURNEE : 13,00 €**

### **ABONNEMENT TELEPHONE**

Mensuel	20,20 €
Par Semaine (Hébergement Temporaire)	7,05 €

### **SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT FUNERAIRE**

La journée	46,75 €
------------	---------

### **POT APRES DECES**

TRANCHE 1 : De 0 à 30 personnes	35,60 €
TRANCHE 2 : De 31 à 50 personnes	58,00 €
TRANCHE 3 : De 50 à 80 personnes	91,30 €
Supérieure à 80 personnes	ajout de la tranche correspondante

### **DEDUCTION HOSPITALISATION - ABSENCES**

Réduction à compter du 4ème jour d'hospitalisation	20,00 €
Réduction à compter du 4ème jour d'hospitalisation dans un hôpital psychiatrique	15,00 €
Réduction pour autres absences à compter du 4ème jour	10,00 €

### **DEDUCTION FORFAITAIRE DES FRAIS DE TRANSPORT ACCUEIL DE JOUR**

pour une distance de 0 à ≤ 5 Kms.	4,30 €
pour une distance de > 5 Kms à ≤ 10 Kms.	8,55 €
pour une distance de > 10 Kms	12,85 €

### **27. Vote des Tarifs 2024 – Budget Annexe CCAS d'Essarts-en-Bocage – Services Extérieurs**

Madame la Présidente rappelle les tarifs 2023 votés par délibération n° DEL046CCAS060423 du 6 avril 2023.

**Madame la Présidente soumet au vote du Conseil d'administration les tarifs du budget Services Extérieurs, ci-dessous, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 (feuille calcul augmentation en annexe (n° 20) :**

**Sur proposition de Madame la Présidente, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuvent les tarifs du budget Services Extérieurs, ci-dessous, à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2024 :**

## REPAS

Micro-crèche	2,85 €
Repas à domicile livré	10,00 €
Repas à domicile emporté	8,00 €
Déjeuner Résidents Externes	8,00 €
Dîner Résidents Externes	7,00 €

## MONTRE DE LOCALISATION

Mensuel Résidents	29,20 €
Mensuel Personnes extérieures	33,40 €

## LOCATION COFFRE FORT

Mensuel (Permanent)	2,15 €
Temporaire (durée séjour)	1,05 €

## ANIMATION RESIDENTS EXTERIEURS

Animation + goûter	2,50 €
--------------------	--------

## RESERVATION SALLE D'ANIMATION

Location de la salle Résidence St Vincent de Paul	75,55 €
Location de la vaisselle Résidence St Vincent de Paul	32,45 €
Location de la salle Résidence Ste Agathe	53,95 €
Location de la vaisselle Résidence Ste Agathe	32,45 €

## ENTRETIEN

Couette	12,00 €
---------	---------

### **28. Informations diverses – Budget Annexes CCAS d'Essarts-en-Bocage – EHPAD Multisite – EANM LES TUILERIES**

Madame la Présidente présente :

- L'arrêté 2024 PSF-DAPAPH/SO2A N° 67 fixant la tarification « hébergement » et « dépendance » au titre de l'année 2024, Joint en annexe (n° 21).
- L'arrêté 2024 PSF-DAPAPH/SO2A N° 22 fixant le tarif 2024 applicable aux personnes en situation de handicap pour l'EANM Sainte Agathe « service des Tuileries », joint en annexe (n° 22).

## 29. Mouvements des Résidents

EHPAD STE AGATHE

RESIDENT	COMMUNE D'ORIGINE	DATES		DEPARTS ou TRANSFERTS	
		ENTREES	DECES	DATE	MOTIF
LORIEU Reine	Bournezeau		16/12/2023		
MILON Romain	Saint Martin des Noyers	17/01/2024			
MILON Yvette	Saint Martin des Noyers	23/01/2024			
COSSAIS Odyle	Saint Martin des Noyers		25/01/2024		
GOURRAUD Jeanne	Saint Martin des Noyers		30/01/2024		
LATTEUX Marie-Josèphe	La Ferrière	13/02/2024			

EHPAD ST VINCENT DE PAUL

RESIDENT	COMMUNE D'ORIGINE	DATES		DEPARTS ou TRANSFERTS	
		ENTREES	DECES	DATE	MOTIF
REVEILLERE Claudine	St-Vincent-Sterlanges		03/12/2023		
NAUD Claude	Les Essarts		12/12/2023		
PROUTEAU M.Josèphe	Boulogne		12/12/2023		
LERSTEAU Julien	Les Essarts	19/12/2023			
GUIBERT Danielle	Les Essarts		27/12/2023		
RAUTUREAU Eugène	Boulogne		06/01/2024		
MASSON France	Les Herbiers	17/01/2024			
MASSON Bernard	Les Herbiers	17/01/2024			
PAYRAUDEAU M.Josèphe	Chauché		20/01/2024		
GUICHETEAU M.Josèphe	St-Martin des Noyers		28/01/2024		
JEAUD Jeanne	La Merlatière		20/02/2024		
MOUSSET Jacqueline	Ste-Florence	01/03/2024			
SICARD Alphonse	Les Essarts	01/03/2024			
LERSTEAU Julien	Les Essarts		05/03/2024		
PAULHAC Roger	Les Essarts	15/03/2024			
BLANCHARD Jeanne	St-Hilaire le Vouhis	25/03/2024			

RESIDENT	COMMUNE D'ORIGINE	DATES		DEPARTS ou TRANSFERTS	
		ENTREES	DECES	DATE	MOTIF
CHETANEAU Solange	Les Essarts			19/02/2024	Transfert EHPAD St Vincent de Paul
GUINAUDEAU André	La Caillère St-Hilaire			26/02/2024	Transfert EHPAD St Vincent de Paul
BULTEAU Marie-Thérèse	Les Essarts	08/03/2024			
BONNAUDET Anne	Les Essarts	15/03/2024		08/04/2024	Transfert EHPAD St Vincent de Paul

**30. Prochaines dates de réunions CCAS**

REUNIONS CA CCAS EeB 2024 - 19H30 SALLE D'ANIMATION ST VINCENT DE PAUL
mardi 28 mai 2024
mardi 18 juin 2024
mardi 10 septembre 2024
mardi 15 octobre 2024
mardi 12 novembre 2024
mardi 3 décembre 2024

REUNIONS CST CCAS EeB 18H30 SALLE D'ANIMATION ST VINCENT DE PAUL
lundi 27 mai 2024
lundi 24 juin 2024
lundi 9 septembre 2024
lundi 2 décembre 2024

DEPART Bruno GABORIAU (15H00) ST VINCENT DE PAUL
jeudi 4 juillet 2024

## DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

### DÉCISION DU PRÉSIDENT EN DATE DU 3 JANVIER 2024

#### DÉCISION DU PRÉSIDENT

L'an deux mille vingt-quatre, le trois janvier,

**Le Président du CCAS d'ESSARTS-EN-BOCAGE,**

*Vu l'article L 123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles,*

*Vu le règlement intérieur d'attribution des aides sociales facultatives du CCAS d'Essarts en Bocage,*

*Vu la demande d'aide financière en date 20 décembre 2023 de Madame X - BOULOGNE - 85140 ESSARTS-EN-BOCAGE,*

*Vu les difficultés financières ponctuelles rencontrées par Madame X,*

**Le Président du CCAS décide d'accorder :**

- **une aide financière de 290.10 € dans le cadre de l'aide à l'énergie, pour régulariser sa facture gaz et électricité. Cette aide sera versée respectivement aux prestataires : PRIMAGAZ et ENGIE ;**
- **et une aide financière de 89.85 € dans le cadre de l'aide aux charges du logement, pour régulariser sa facture SCOM. Cette aide sera versée directement à la Communauté de Communes du Pays des Essarts – Saint Fulgent.**

Conformément aux termes de l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> Avril 2020, les membres du Conseil d'Administration du CCAS d'Essarts en Bocage seront informés de cette décision dès son entrée en vigueur. Monsieur le Président en rendra également compte à la prochaine réunion du Conseil d'Administration.

### DÉCISION DU PRÉSIDENT EN DATE DU 20 FÉVRIER 2024

#### DÉCISION DU PRÉSIDENT

L'an deux mille vingt-quatre, le ving février,

**Le Président du CCAS d'ESSARTS-EN-BOCAGE,**

#### EXPOSE

La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale, initiée par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, place la couverture des risques prévoyance et santé des agents au premier plan de la responsabilité des employeurs publics territoriaux.

Elle introduit notamment une obligation pour ces derniers de mettre en œuvre une participation financière à la couverture du risque Prévoyance de leurs agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, puis à celle des risques frais de Santé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, ainsi que des niveaux minimums de couverture pour chacun des risques. Le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 est venu en préciser les modalités.

L'accord collectif national signé le 11 juillet 2023 par l'ensemble des associations représentatives d'employeurs territoriaux et des organisations syndicales représentatives de la fonction publique territoriale vient renforcer les obligations des employeurs et les droits de leurs agents, en instituant notamment la généralisation de l'adhésion obligatoire des agents aux garanties Prévoyance dans le cadre de contrats collectifs conclus par l'employeur au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

En premier lieu, le niveau des garanties offertes sera différent. Les contrats collectifs de Prévoyance à adhésion obligatoire devront en effet prévoir un niveau minimum de garantie couvrant tous les agents pour les risques Incapacité Temporaire de Travail et Invalidité à hauteur de 90% de la rémunération annuelle nette (TBI, NBI, RI).

En second lieu, c'est la participation des employeurs publics territoriaux qui change, avec une prise en charge, au minimum à hauteur de 50% des cotisations acquittées par les agents au titre du régime de base à adhésion obligatoire prévu par l'accord collectif national du 11 juillet 2023.

L'enjeu financier n'est donc plus du tout le même pour les collectivités territoriales avec un élargissement de la base des bénéficiaires d'une part, et de la participation unitaire d'autre part.

Il est également à noter que le caractère obligatoire de l'adhésion impactera également le régime d'assujettissement social et fiscal de la participation versée par l'employeur et des prestations versées par les assureurs.

En troisième lieu, l'ordonnance 2021-174 du 17 février 2021 et l'accord collectif national du 11 juillet 2023 renforcent également les obligations des employeurs publics territoriaux en matière de dialogue social, en instituant la mise en œuvre d'un comité paritaire de pilotage et de suivi pour chaque accord collectif conclu.

Les employeurs publics territoriaux doivent donc, à plus ou moins brève échéance, engager d'une part des négociations avec les organisations syndicales et, d'autre part, une procédure de mise en concurrence en conformité avec le code de la commande publique pour sélectionner le ou les organismes assureurs qui couvriront les garanties de prévoyance dans le cadre de contrats collectifs à adhésion obligatoire.

Les dispositions de cet accord collectif national doivent faire l'objet dans les mois à venir de transpositions législatives et réglementaires.

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 a également confirmé le rôle d'expertise des Centres de Gestion qui ont désormais l'obligation de conclure, pour le compte des collectivités territoriales et des établissements publics de leur ressort, des conventions de participation en matière de Santé et de Prévoyance.

Les enjeux sont multiples : santé au travail, attractivité du secteur public, équilibre financier, dialogue social. Le domaine expert qu'est celui de l'assurance des collectivités et de leurs établissements publics en accroît la complexité.

Afin de répondre à l'ensemble de ces enjeux, les cinq centres de gestion des Pays de la Loire ont décidé de placer cette question au cœur du schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation et de construire ensemble un cadre de mise en œuvre collectif et sécurisé.

Au regard de ce contexte juridique et technique, compte tenu de la complexité et l'expertise imposées par ce type de dossier, après une analyse approfondie menée depuis le mois de juillet 2023, le Centre de gestion de la Vendée a décidé, avec les 4 autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, d'engager un marché régional afin d'être en mesure de proposer à l'ensemble des employeurs publics de la région une offre performante et adaptée aux différentes problématiques rencontrées en matière de prévoyance, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, puis en santé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Dans cette perspective, le Centre de gestion de la Vendée et les 4 autres Centres de Gestion de la Région des Pays de la Loire se sont engagés dans une démarche experte et globale, qui offre aux collectivités territoriales et aux établissements publics de leur ressort un accompagnement de haut niveau sur tous les aspects juridiques, fiscaux, sociaux et financiers inhérents à la Protection Sociale Complémentaire.

Ainsi, le Centre de gestion de la Vendée et les 4 autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire piloteront l'ensemble du processus, tant pour ce qui concerne le dialogue social et l'animation de l'instance paritaire régionale, que la définition des garanties, la rédaction du cahier des charges, la conduite des négociations avec les assureurs, l'analyse des offres, la rédaction des projets d'accords collectifs, la mise en place de la gestion des prestations et le suivi et le pilotage des contrats dans le temps, au bénéfice des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux, ainsi que des agents assurés.

La mutualisation des risques sur un large périmètre permettra de renforcer l'attractivité auprès des organismes d'assurances, mais également de mieux piloter les risques, et par là-même de maîtriser les évolutions tarifaires dans le temps.

Enfin, le Centre de gestion de la Vendée et les 4 autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire sont parmi les tous premiers centres de gestion à initier cette démarche, ce qui constitue un gage de compétitivité pour les collectivités territoriales et établissements publics qui adhéreront à la consultation.

Le conseil d'administration du Centre de gestion de la Vendée, par délibération du 30 janvier 2024, a autorisé la signature d'une convention constitutive de groupement de commandes avec les 4 autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire en vue de lancer pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics lui ayant donné mandat, une procédure de mise en concurrence en conformité avec le code de la commande publique pour conclure des conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance.

Cette procédure permettra à tout agent d'un employeur public territorial ayant adhéré aux conventions de participation d'accéder à une offre de garanties d'assurance prévoyance mutualisées et attractives éligibles à la participation financière de son employeur, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Considérant qu'afin de pouvoir bénéficier de ce dispositif, il convient de donner mandat préalable au Centre de gestion de la Vendée afin de mener la mise en concurrence,

Considérant que cette décision n'engage pas le CCAS d'Essarts-en-Bocage sur son adhésion ou non,

Considérant que la modification des limites territoriales de la commune d'Essarts-en-Bocage décidée par arrêté préfectoral du 19 octobre 2023 a entraîné au 1<sup>er</sup> janvier 2024 la dissolution du conseil municipal d'Essarts-en-Bocage,

Considérant qu'une délégation spéciale a été instituée par arrêté préfectoral du 11 décembre 2023,

Monsieur Claude MATHIEU, Président de la délégation spéciale faisant fonction de Maire, et de droit Président du CCAS,

## **DÉCIDE**

Vu l'article 40 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;



Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L.452-11, L. 221-1 à L. 227-4 et L. 827-1 à L. 827-12 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire N°RDFB 1220789 C du 25 mai 2012 relative à la participation des collectivités territoriales et des établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'ordonnance 2021-174 du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique ;

Vu l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu le décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le schéma régional de coopération, mutualisation et spécialisation adopté par délibérations concordantes des cinq centres de gestion des Pays de la Loire et signé le 26 septembre 2022 ;

La consultation préalable du CST n'est pas possible, cette instance ne sera installée qu'après les élections.

Au vu de ces éléments, le Président du CCAS décide de :

- **donner mandat au Centre de gestion de la Vendée**, membre du groupement de commandes constitué des 5 Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau régional en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;
- **donner mandat au Centre de gestion de la Vendée** pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance.

Rousseau Ghislaine

Secrétaire de Séance



Caroline GILBERT

Présidente du CCAS d'Essarts-en-Bocage

Présidente de Séance



# **ANNEXES**

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS  
D'ESSARTS EN BOCAGE  
DU 29 AVRIL 2024**

# **ANNEXE**

**DÉLIBÉRATION N°DEL017CCAS290424 DU 29 AVRIL 2024**

***Rapport d'Activité 2023 – Budget Annexe CCAS d'Essarts-en-Bocage  
EHPAD Multisite***

**CCAS**  
Centre Communal d'Action Sociale



**essarts**  
en Bocage

**ANNEXE 4**

# **RAPPORT D'ACTIVITE 2023**

CCAS d'Essarts en Bocage  
EHPAD Multisite d'Essarts en Bocage  
Route de Boulogne – Les Essarts  
85140 ESSARTS EN BOCAGE  
Tél. : 02.51.62.81.04  
Fax : 02.51.62.93.45  
Email : [b.gaboriau@ccas-essartsenbocage.fr](mailto:b.gaboriau@ccas-essartsenbocage.fr)

**EHPAD MULTISITE EeB**

**Président du Conseil d'Administration : Madame Caroline GILBERT**  
**Personne ayant qualité pour représenter l'établissement : M. Bruno GABORIAU, directeur.**

CCAS Essarts en Bocage  
Résidence St Vincent de Paul  
Route de Boulogne – Les Essarts  
85140 ESSARTS EN BOCAGE  
Tél : 02 51 62 81 04  
mail : [b.gaboriau@ccas-essartsenbocage.fr](mailto:b.gaboriau@ccas-essartsenbocage.fr)

EHPAD Essarts en Bocage  
Résidence St Vincent de Paul  
Route de Boulogne – Les Essarts  
85140 ESSARTS EN BOCAGE  
Tél : 02 51 62 81 04  
Email : [b.gaboriau@ccas-essartsenbocage.fr](mailto:b.gaboriau@ccas-essartsenbocage.fr)

Résidence Sainte-Agathe  
215, Chemin de Fromenteau  
85140 SAINT MARTIN DES NOYERS  
Tél : 02 51 07 88 38 Fax : 02 51 07 89 93  
Email : [b.gaboriau@ccas-essartsenbocage.fr](mailto:b.gaboriau@ccas-essartsenbocage.fr)



## SOMMAIRE

1. Rapport d'activité ..... pages 1 à 24
2. Tableau suivi des résultats EHPAD ..... page 25
3. Tableau des emprunts ..... page 26
4. Revue de Presse..... pages 27 à 33.
5. Rapport justificatif ..... pages 34 à 40

## Rapport d'activité

---

## HISTORIQUE

C'est en 1959 que le Dr. MIGNEN, Conseiller Général et Maire des ESSARTS envisage la création d'une maison de Retraite Cantonale.

En 1961, est créé le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique, puis en 1963, ouverture de La Résidence St Vincent de Paul. Ce n'est que 30 ans plus tard que la Résidence Ste Agathe voit le jour.

Ce Syndicat Intercommunal à Vocation Unique a géré les deux établissements de Saint-Martin des Noyers et des Essarts jusqu'au 31 décembre 2008, date à laquelle cette compétence a été transmise à la Communauté de Communes.

1961 : Création du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique et acquisition d'une parcelle de 1.81 hectares route de Boulogne.

1963 : Construction de 34 chambres (St Vincent de Paul).

1973 : Construction de la chapelle et de 3 chambres (St Vincent de Paul).

1978 : Extension de 24 chambres partie semi-valides (St Vincent de Paul).

1990 : Réhabilitation (St Vincent de Paul).

1992 : Accord et financement de 22 lits de section de cure médicale (St Vincent de Paul).

1993 : Réhabilitation cuisine/buanderie, création de 8 chambres (St Vincent de Paul).

1993 : Création de la Résidence Ste Agathe à St MARTIN DES NOYERS.

2000 : Médicalisation de la Résidence Ste Agathe.

- 2001 : Signature d'une convention tripartite (DDASS -- DSF - SIVU) Les deux résidences ne forment qu'un seul établissement.
- 2004 : Réhabilitation et ouverture d'une Unité pour Personnes Désorientées. (St Vincent de Paul).
- 2006 : Renouveau de la convention tripartite.
- 2009/2010 : Création d'une blanchisserie centrale sur le site des ESSARTS.
- 2009/2010 : Reconstruction et extension de la Résidence Ste Agathe. (4 973 000 euros pour 49 places, dont 2 accueils de jour)
- 2011 : Renouveau de la convention tripartite.
- 2017 : 1<sup>er</sup> janvier Fusion du CIAS du Pays des Essarts et du CIAS du Pays de St Fulgent.
- 2017 : 1<sup>er</sup> octobre restitution à la commune d'Essarts en Bocage par la Communauté de Communes St Fulgent-les Essarts de la compétence gestion de l'EHPAD.  
Création de l'EHPAD Multisite d'Essarts en Bocage  
Intégration du service EHPAD Multisite et services extérieurs au sein des services du CCAS d'Eeb.  
Validation PPI par le Président du Conseil Départemental  
Lancement Appel d'offres pour l'attribution du marché démolition/reconstruction de la résidence Saint Vincent de Paul
- 2018 : Mars, lancement des travaux de reconstruction du site Essartois.  
: Juin, réunion de validation du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (C.P.O.M.) 2019-2023, effectif au 19 février 2019.  
: Décembre, autorisation du Président du Conseil Départemental, de création d'une unité de 10 places pour personnes handicapées avançant en âge.
- 2019 : le 18 janvier, signature pour 5 ans du C.P.O.M (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) (ARS/CD85/CCAS Eeb).
- 2020 : Novembre, lancement des travaux de l'U.P.H.V. (Unité pour Personnes Handicapées Vieillesantes) du site Martinoyen.
- 2020 : crise sanitaire de la Covid-19 avec 2 périodes de confinement du 17 mars au 11 mai 2020 et du 30 octobre au 15 décembre 2020.



2021 : seconde période de confinement du 22 décembre 2020 au 11 février 2021. (le 19 mars retour des visites en chambre).

2021 : Transfert des résidents, déménagement vers nouveau bâtiment de l'EHPAD Saint Vincent de Paul, en juin.  
Déconstruction ancien bâtiment.

2023 : Convention avec l'association « l'Outil en Main des Essarts Pays de Saint Fulgent » afin de formaliser les conditions d'occupation de l'association des locaux situés à la résidence Saint Vincent de Paul.

1. ACTIVITE DE L'ETABLISSEMENT

1.1. CAPACITE

	SA	SVP	EHPAD
PERMANENTS	31	71	102
TEMPORAIRE	2	2	4
CANTOU	14	12	26
ACCUEIL DE JOUR	2	4	6
	49	89	138

## 1.2. ACTIVITE

### 1.2.1. Réalisé par rapport au prévu

	SA			SVP			EHPAD		
	Prévu	Réalisé	%	Prévu	Réalisé	%	Prévu	Réalisé	%
PERMANENTS	16425	17821	8%	30295	32361	7%	46720	50182	7%
TEMPORAIRES	511	690	35%	511	860	68%	1022	1550	52%
ACCUEIL DE JOUR	287	55	-81%	531	337	-37%	818	392	-52%

SA	
Réalisé	301
CH. FAMILLE	0

Une activité globale supérieure aux prévisions (retenue 46 720 jours), qui s'explique par la présence de couples à la Résidence Saint Vincent de Paul et à la Résidence Sainte Agathe. En effet, cette réponse correspond bien à la demande légitime de couples qui souhaitent terminer leur vie ensemble.

Concernant l'hébergement temporaire, l'activité réalisée est effectivement supérieure à celle prévue. Il faut noter que l'activité retenue n'est que de 70%. Il faut noter que la typologie des séjours en hébergement temporaire relève plus du pré-admission en EHPAD plus que d'un séjour avec une date de sortie.

Concernant l'accueil de jour, l'activité réalisée est inférieure à celle prévue. (L'activité retenue est de 58,01 %).

1.2.2. Evolution sur plusieurs années

	2020			2021			2022			2023		
	SA	SVP	TOTAL	SA	SVP	TOTAL	SA	SVP	TOTAL	SA	SVP	TOTAL
Permanents	18409	33057	51466	17975	33820	51795	17766	33089	50855	17821	32361	50182
Temporaires	1039	689	1728	640	488	1128	628	631	1259	690	860	1550
Accueil jour	109	277	386	115	74,5	189,5	233	156	389	55	337	392
Repas invités	48	175	223	9	4	13	111	151	262	154	252	406
Repas Résidents ext.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dîner Résidents ext.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dîner Accueil de Jour	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Serv.Accomp.Funéraire	16	31	47	20	7	27	61	56	117	37	59	96

	2020			2021			2022			2023		
	SA	SVP	TOTAL	SA	SVP	TOTAL	SA	SVP	TOTAL	SA	SVP	TOTAL
Accueil Urgence	28		28	365		365	346		346	301		301
Chambre Famille	0		0	365		365	0		0	0		0

Les constats :

- Une activité soutenue grâce à la présence de couples

1.2.3. Aide sociale

	2020			2021			2022			2023		
	SA	SVP	TOTAL	SA	SVP	TOTAL	SA	SVP	TOTAL	SA	SVP	TOTAL
Nombre Résidents - Département Vendée	4	7	11	4	8	12	4	9	13	3	10	13
Nombre Résidents -Autres Départements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>11</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>12</b>	<b>4</b>	<b>9</b>	<b>13</b>	<b>3</b>	<b>10</b>	<b>13</b>

13 résidents (soit 10,15 % des résidents qui bénéficient de l'aide sociale).

Cependant, il faut pondérer ces chiffres car on ne peut mesurer le nombre de familles qui interviennent directement pour aider leur parent à financer leur hébergement.

## 2. DEPENDANCE

### 2.1. Réalisé par rapport au prévu

	PREVU	REALISE SVP	REALISE SA	REALISE EHPAD	%
GIR 1	9125	3874	2295	6169	-32%
GIR 2	15695	7655	5271	12926	-18%
GIR 3	6205	7094	3252	10346	67%
GIR 4	6205	8088	3811	11899	92%
GIR 5	4015	2134	1395	3529	-12%
GIR 6	5475	3642	1940	5582	2%
- 60 ANS	730	365	365	730	0%
A.JOUR		337	58	395	

Le nombre important de journées dépendance 5 et 6 est lié en partie à la présence des conjoints dans les couples accueillis. Force est de constater que l'un des deux membres du couple est en général valide.

Face aux difficultés RH que subit le secteur, nous avons fait le choix de diminuer la charge de travail en privilégiant des entrées de personnes « plus valides ». Contrairement à la fermeture de lits, cela a pour effet de maintenir les recettes.

2.2. Evolution sur plusieurs années

	2020		2021		2022		2023	
	nombre total	dont résidents en Hébergement Temporaire (HT)	nombre total	dont résidents en Hébergement Temporaire (HT)	nombre total	dont résidents en Hébergement Temporaire (HT)	nombre total	dont résidents en Hébergement Temporaire (HT)
Gir 1	22		22		23	1	21	
Gir 2	52	1	45		40	1	37	1
Gir 3	21	1	24	1	25	0	42	3
Gir 4	23		23	1	32	2	30	
Gir 5	6		10		7		2	
Gir 6	8	2	8		5		0	
<b>GMP</b>	<b>691</b>		<b>669</b>		<b>672</b>		<b>704</b>	

Le GMP passe de 672 à 704. Pour rappel, les moyens accordés lors de la dernière convention tripartite correspondent à un GMP validé à 650.

**2.3. FACTURATION PAR DOMICILE DE SECOURS**

	2020			2021			2022			2023		
	SA	SVP	TOTAL	SA	SVP	TOTAL	SA	SVP	TOTAL	SA	SVP	TOTAL
Nbre de résidents dont ADPA pris en charge par le département (GIR 1 à GIR 4)	44	70	114	40	66	105	36	68	104	37	73	110
Nbre de résidents ayant refusés toute demande d' ADPA (GIR 1 à GIR 4)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nbre de résidents dont ADPA pris en charge autres départements (GIR 1 à GIR 4)	1	0	1	1	0	1	1	0	1	2	0	2



### 3. ABSENCES

#### 3.1. Hospitalisation

	2020			2021			2022			2023		
	SA	SVP	TOTAL	SA	SVP	TOTAL	SA	SVP	TOTAL	SA	SVP	TOTAL
HOSPITALISATIONS PERMANENTS												
DE - DE 72 HEURES	40	43	83	29	52	81	23	51	74	28	33	61
HOSPITALISATIONS PERMANENTS												
DE + DE 72 HEURES	56	318	374	82	211	293	112	263	375	84	102	186
HOSPITALISATIONS TEMPORAIRES												
DE - DE 72 HEURES	1	3	4	1	8	9	2	7	9	6	1	7
HOSPITALISATIONS TEMPORAIRES												
DE + DE 72 HEURES	8	12	20	33	5	38	0	0	0	6	11	17
TOTAL	105	376	481	145	276	421	137	321	458	124	147	271

3.2. Convenance personnelle

	2020			2021			2022			2023		
	SA	SVP	TOTAL	SA	SVP	TOTAL	SA	SVP	TOTAL	SA	SVP	TOTAL
CONVENANCE PERSONNELLE PERMANENTS DE - DE 72 HEURES	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	17	17
CONVENANCE PERSONNELLE PERMANENTS DE + DE 72 HEURES	0	33	33	20	68	88	20	65	85	12	96	108
CONVENANCE PERSONNELLE TEMPORAIRES DE - DE 72 HEURES	4	0	4	0	0	0	0	0	0	0	4	4
CONVENANCE PERSONNELLE TEMPORAIRES DE + DE 72 HEURES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>33</b>	<b>37</b>	<b>20</b>	<b>69</b>	<b>89</b>	<b>20</b>	<b>65</b>	<b>85</b>	<b>12</b>	<b>117</b>	<b>129</b>

2/21

50

**3.3. Absences Accueil de Jour**

	2020			2021			2022			2023		
	SA	SVP	TOTAL	SA	SVP	TOTAL	SA	SVP	TOTAL	SA	SVP	TOTAL
ABSENCES ACCUEIL DE JOUR DE - DE 72 HEURES	0	3	3	0	5	5	5	4	9	2	33	35
ABSENCES ACCUEIL DE JOUR DE + DE 72 HEURES	0	14	14	10	9	19	3	0	3	0	4	4
<b>TOTAL</b>	0	17	17	10	14	24	8	4	12	2	37	39

#### 4. POPULATION ACCUEILLIE

##### 4.1. Mouvements

	2020			2021			2022			2023		
	SA	SVP	TOTAL	SA	SVP	TOTAL	SA	SVP	TOTAL	SA	SVP	TOTAL
Décès	3	23	26	12	23	35	16	21	37	12	22	34
Age Moyen	87 ans	90 ans	90 ans	87 ans	90 ans	89 ans	91 ans	92 ans	92 ans	88 ans	91 ans	90 ans
Entrées	4	26	30	7	28	35	19	8	27	13	17	30
Age Moyen	83 ans	84 ans	84 ans	85 ans	86 ans	85 ans	86 ans	84 ans	85 ans	85 ans	86 ans	85 ans
SA > SVP	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0
Transfert SVP > SA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RA > EHPAD SVP	0	0	0	0	2	2		3	3		5	5
Départs	0	1	1	0	0	0	0	1	1	0	0	0

4.2. Durée moyenne du séjour (années) au 31/12/n

	2020		2021		2022		2023	
	SA	SVP	SA	SVP	SA	SVP	SA	SVP
HOMMES	3,96	2,77	2,44	2,47	2,48	2,85	2,43	2,64
FEMMES	3,79	4,40	4,38	3,58	3,91	3,92	3,69	4,06
<b>TOTAL</b>	<b>3,82</b>	<b>3,91</b>	<b>3,96</b>	<b>3,25</b>	<b>3,55</b>	<b>3,59</b>	<b>3,39</b>	<b>3,71</b>

4.3. Enquête de satisfaction : bilan de séjour

**EHPAD MULTISITE D'EeB**

THEMES	APPRECIATION GLOBALE						
	TRES SATISFAIT	%	SATISFAIT	%	MOYENNE MENT SATISFAIT	%	PAS DU TOUT SATISFAIT
ACCUEIL	18	69%	8	31%			
ECOUTE ET DISPONIBILITE	20	77%	6	23%			
INFORMATION	16	62%	9	35%	1	4%	
PLACE DE LA FAMILLE DANS L'ETABLISSEMENT	17	65%	9	35%			
QUALITE ET PRESTATIONS	16	62%	10	38%			
BILAN GENERAL	18	69%	8	31%			
CALCUL SUR 26 RESIDENTS DECEDES SVP et SA	26						

4.4. Origine des Résidents Présents

	SA		SVP	
	Nbre	%	Nbre	%
ESSARTS EN BOCAGE/ST MARTIN DES NOYERS				
BOULOGNE	1	2%	5	6%
LES ESSARTS	7	14%	43	50%
L'OIIE	2	4%	6	7%
ST MARTIN DES NOYERS	28	57%	4	5%
STE FLORENCE	2	4%	4	5%
<b>S/TOTAL</b>	<b>40</b>	<b>82%</b>	<b>62</b>	<b>72%</b>
AUTRES COMMUNES				
CHANTONNAY	4	8%	1	1%
CHAUCHE		0%	1	1%
LA CAILLIERE ST-HILAIRE		0%	1	1%
LA CHAIZE LE VICOMTE		0%	1	1%
LA MERLATIERE		0%	2	2%
LA RABATELIERE		0%	1	1%
LA ROCHE S/YON		0%	3	3%
MOUCHAMPS		0%	1	1%
MONTAIGU		0%	1	1%
STE CECILE	5	10%	10	12%
ST ANDRE GOULE D'OIIE		0%	1	1%
VENDRENNES		0%	1	1%
<b>S/TOTAL</b>	<b>9</b>	<b>18%</b>	<b>24</b>	<b>28%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>49</b>	<b>100%</b>	<b>86</b>	<b>100%</b>

Résidence Ste Agathe :  
 Le pourcentage des résidents provenant d'Essarts en Bocage et de St Martin des Noyers représente 82 % de la population totale. Le reste 18 % provient des autres communes.

Résidence St Vincent de Paul :  
 72 % des résidents proviennent d'Essarts en Bocage et St Martin des Noyers. Le reste 28 % provient des autres communes.

4.5. Pyramide des âges

	2020		2021		2022		2023	
	SVP	SA	SVP	SA	SVP	SA	SVP	SA
Moyenne âge hommes	85 ans	82 ans	87 ans	83 ans	87 ans	84 ans	86 ans	84 ans
Moyenne âge femmes	88 ans	88 ans	88 ans	89 ans	88 ans	90 ans	88 ans	88 ans
Moyenne âge générale	87 ans	87 ans	87 ans	88 ans	87 ans	89 ans	87 ans	87 ans



## 5. LE PERSONNEL

### 5.1. TABLEAU DES EFFECTIFS EHPAD Multisite d'EeB

PERSONNEL	Nombre ETP	Hébergement	Dépendance	soins
DIRECTION ADMINISTRATION	6,92	6,92		
CUISINE - SERVICES GENERAUX (1)	8,27	8,27		
ANIMATION - SERVICE SOCIAL	1,80	1,80		
ASH - agent de service affectés aux fonctions de blanchissage, nettoyage et service des repas (2)	30,10	21,07	9,03	
AIDE SOIGNANTE CAT B	0,00		0,00	0,00
AIDE SOIGNANTE AMP	24,30		7,29	17,01
AIDE SOIGNANTE CANTOU	4,90			4,90
AMP AES	5,70		1,71	3,99
PSYCHOLOGUE	0,50		0,50	
ERGOTHERAPEUTE	0,00			0,00
INFIRMIERE	7,71			7,71
AUTRES AUXILIAIRES MEDICAUX (KINE / ERGO...)	0,00			0,00
PHARMACIEN préparateurs en pharmacie	0,00			0,00
MEDECIN	0,30			0,30
<b>TOTAL</b>	<b>90,50</b>	<b>38,06</b>	<b>18,53</b>	<b>33,91</b>

(1) Compris 2 ETP pour la Société de Restauration

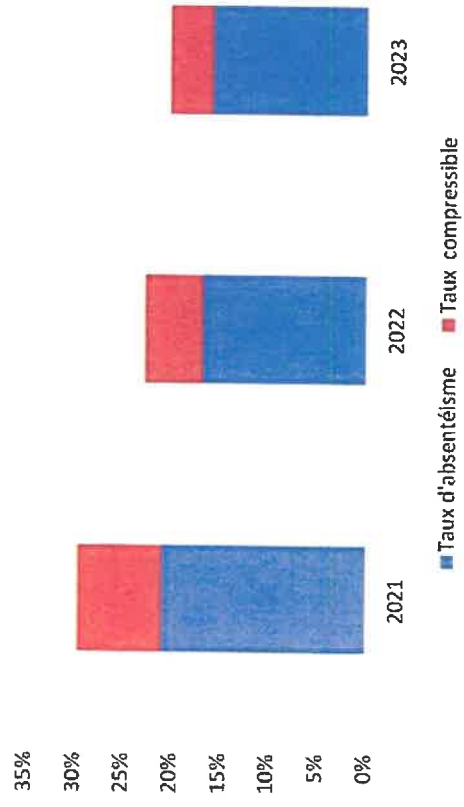
(2) Compris 0.403 ETP pour la Société de Blanchissage

5.2. L'ABSENTEISME

	2021			Tx			2022			Tx			2023			Tx		
	SA	SVP	TOTAL				SA	SVP	TOTAL				SA	SVP	TOTAL			
Maladie ordinaire non liée à congé maternité	1156	1569	2725		8,56%	739	1130	1869		5,87%	712	627	1339		4,21%			
Accidents de travail	12	43	55		0,17%	0	37	37		0,12%	17	44	61		0,19%			
Maladie ordinaire liée à congé maternité	109	520	629		1,98%	126	172	298		0,94%	64	588	652		2,05%			
congé maternité	196	606	802		2,52%	512	331	843		2,65%	122	446	568		1,78%			
Longue Maladie	0	273	273		0,86%	0	0	0		0,00%	0	0	0		0,00%			
Mal. Longue durée	0	730	730		2,29%	0	730	730		2,29%	365	397	762		2,39%			
Grave maladie	0	0	0		0,00%	0	0	0		0,00%	0	0	0		0,00%			
Maladie Profess.	0	730	730		2,29%	0	1173	1173		3,68%	0	1095	1095		3,44%			
Disponibilité d'office suite à maladie	0	140	140		0,44%	0	0	0		0,00%	0	333	333		1,05%			
Temps partiels thérapeutiques	201	107	308		0,97%	0	271	271		0,85%	179	59	238		0,75%			
Congés exceptionnels	12	16	28		0,09%	10	14	24		0,08%	0	0	0		0,00%			
Absence dû à covid-19	44	193	237		0,74%	33	52	85		0,27%	0	0	0		0,00%			
<b>TOTAL</b>			<b>6657</b>		<b>20,91%</b>			<b>5330</b>		<b>16,74%</b>			<b>5048</b>		<b>15,86%</b>			

Le taux d'absentéisme est de 15,86 % pour 16,74 % en 2022.  
Le taux compressible représente 4,40 %, pour 5,99 % en 2022.

## EVOLUTION DE L'ABSENTEISME



### 5.3. FORMATION DU PERSONNEL

#### 5.3.1. Formation continue

Commentaire	SVP	SA
CIFFT, Formation "intégration catégorie C", 6h journalier sur 5 jours, 6 personnes sur SVP et 5 sur SA	180	150
CIFFT, Formation "intégration Catégorie B", 6h journalier, sur 10 jours, 3 agents (2 svp et 1 sa) (distanciel)	120	60
CIFFT (Venansault), Formation "la bientraitance dans l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie", 6h journalier	18	0
CIFFT Référent bientraitance, 6h par jour, sur 4 jours pour 2 agents	24	24
CIFFT (LRSY), Formation "La place de l'entourage dans la relation d'accompagnement", 6h journalier	12	0
CIFFT (La Ferrière), Formation "Le bien être du professionnel dans ses missions de soin et d'accompagnement des personnes dépendantes et en perte d'autonomie", 7h Journalier	12	24
CIFFT, Les fondamentaux de la gestion des ressources humaines, 6h00 par jour.	18	0
CIFFT - « Les fondamentaux de la gestion de la rémunération » – 6h00 par jour de for	12	0
CIFFT - L'organisation et la gestion de son temps, 6h00 par jour.	12	0
CIFFT (LRSY), Formation «Sensibilisation aux maladies neuro-dégénératives : Alzheimer et apparentées, Parkinson», 6h journalier, 2 agents	18	18
CIFFT, La maladie d'Alzheimer et la communication, 2 jours, 6h/jour, La Roche sur Yon	0	12
Formation CIFFT : « Les fondamentaux de l'état civil » dans le cadre de son PPR. 6H00 par jour	12	0
Formation CIFFT : « Les fondamentaux des finances publiques » dans le cadre de son PPR. 6H00 par jour.	12	0
Formation CIFFT : « Elaboration et sécurisation des actes » dans le cadre de sa PPR. 6H00 par jour.	12	0
Formation CIFFT : « L'initiation à la législation funéraire» dans le cadre de son PPR. 6H00 par jour.	12	0
Formation CIFFT : « Initiation aux marchés publics » dans le cadre PPR. 6H00 par jours.	12	0
FOR dans le cadre du PPR : La gestion du temps et l'organisation de son travail, CIFFT, 6h00 par jour.	12	0
FOR dans le cadre du PPR : L'accueil physique et téléphonique en collectivité, CIFFT, 6h00 par jour.	12	0
FOR dans le cadre du PPR : Atelier CV, LI et entretien de recrutement, CIFFT, 6h00 par jour.	12	0
FOR dans le cadre du PPR : Sensibilisation à son environnement territorial, CIFFT, 6h00 par jour	12	0
FOR dans le cadre du PPR : Initiation à l'urbanisme en situation d'accueil, CIFFT, 6h00 par jour.	12	0
CIFFT/HADEPA, "Le confort, la sécurité, aide aux activités méricées et aux déplacements des personnes en perte d'autonomie", 6h00 par jour, formation sur 2 jours au Poire sur Vie	0	24
CIFFT, La compréhension et la gestion de l'agressivité chez la personne âgée, La Roche sur Yon, 6h/jour sur 3 jours	0	36
CIFFT, Le toucher dans la relation d'accompagnement de la personne âgée et/ou en perte d'autonomie, 2 jours, 6h/jour, LRSY	0	12
FOR CIFFT La prise de note et la rédaction du compte-rendu, 6H00 par jour de formation (3 jours)	0	18
CIFFT, Les soins palliatifs: soins de confort et prise en charge de la douleur en fin de vie, 2 jours, 6h/jour, La Roche sur Yon	0	12
TOTAL	546	390

#### 5.3.2. Formations financées par l'établissement

	Commentaire	SVP	SA
IDERCO Meslay, 1 personne		200	0
Formation appel médical. 6h00. 2 personnes		6	6
FOR par IARS-Pdl. "Formation à l'utilisation de toutil AGGIR" 5h00. 3 personnes		5	10
Formation Meslay. le circuit du médicament. 7h00. 2 agents		7	7
EMASP. (CHD LRSY). Formation Prendre soin et accompagner un résident en soins palliatifs en EHPAD, 7h jour sur 3 jours pour 36 personnes		441	315
SAFE. Habilitation électrique. 7h00 par jour sur 3 jours. 1 personne		21	0
SAFE. Evacuation ERP type UJ. 2h par personne, 60 personnes SVP, 24 personnes SA		120	48
AFGSU (Vara Production). Formation AFGSU Initiale niveau 1, 7h journalier, sur 2 jours, 8 personnes sur SVP et 2 sur SA		112	28
AFGSU (Vara Production). Formation AFGSU Recyclage niveau 2. 7h journalier, sur 1 jour, 5 personnes pour SVP et 4 pour SA		35	28
CESU (LRSY). Formation AFGSU 2 initiale. 7h journalier sur 3 jours. 2 personnes		42	0
IFPS IFAS. "Réunion d'information et d'échanges partenariat stage IFAS". 2h00 pour 6 personnes		6	6
IFPS (LRSY). Formation "soins d'hygiène, de confort et de bien être de la personne âgée". 7h journalier, sur 10 jours et pour 2 agents		70	70
Restoria Formation hygiène règles HACCP. 4h par jour, 3 personnes sur SVP, 5 personnes sur SA		12	20
Colloque FIADEPA		18	14
MFR (SVP). formation "Préparation au concours Territorial". 3h30 journalier par 3 journées, 5 agents sur SVP et 3 sur SA		52,5	31,5
IFSO (LRSY). formation "maître d'apprentissage". 7h journalier sur 2 jours, 1 personne		14	0
FOR NEMESIS 3h30		7	3,5
Oclime. FOR Extraction paye. 2h00, pour 2 agents		4	2
Formation IPP : DIAGNOSTIC FINANCIER. 6h00.		6	0
FOR Millésime MAD (Logiciel de gestion du SAAO)		28	28
	TOTAL	1206,5	617

5.3.3. Formation professionnelle

	Commentaire	SVP	SA
Formation Accompagnant éducatif et social, 1 agent		0	430,5
Formation AS IFAS, 1 agent		0	378
IFAS (Challans). Formation "Validation module 4 école d'aide soignante", 7h Journalier, 1 agent		140	0
Apprentissage		301	0
	TOTAL	441	808,5

## **Tableau suivi des résultats EHPAD MULTISITE**

---

**TABEAU SUIVI RESULTATS  
EHPAD ESSARTS EN BOGAGE**

	2021				2022				2023			
	TOTAL	H	D	S	TOTAL	H	D	S	TOTAL	H	D	S
<b>INVESTISSEMENTS</b>												
<i>Résultat de l'exercice</i>												
Dépenses	3 975 564,79 €				2 050 733,62 €				971 798,92 €			
Recettes	541 231,65 €				196 445,90 €				1 076 798,67 €			
					€				€			
Déficit/Excédent	- 3 434 333,14 €				- 1 864 287,72 €				104 999,75 €			
Excédent exercice N-1	2 244 717,42 €				- 1 189 615,72 €				- 3 053 903,44 €			
<i>Résultat au 31/12/N</i>	- 1 189 615,72 €				- 3 053 903,44 €				- 2 948 903,69 €			
<b>EXPLOITATION</b>												
<i>Résultat de l'exercice</i>												
Dépenses	6 580 436,05 €	3 454 236,50 €	965 018,98 €	2 161 180,57 €	6 914 475,97 €	3 781 389,71 €	932 603,60 €	2 200 482,66 €	7 492 426,06 €	4 040 531,16 €	1 103 897,72 €	2 347 997,18 €
Recettes	6 917 902,42 €	3 599 537,77 €	944 249,81 €	2 374 114,84 €	7 057 805,12 €	3 913 092,35 €	910 959,34 €	2 233 753,43 €	7 476 827,90 €	4 175 641,75 €	1 022 162,68 €	2 279 023,47 €
Déficit/Excédent	337 466,37 €	145 301,27 €	- 20 769,17 €	212 934,27 €	143 329,15 €	131 702,64 €	- 21 644,26 €	33 270,77 €	15 598,16 €	135 110,59 €	- 81 735,04 €	- 68 973,71 €
<i>résultat à affecter</i>												
N-2 Incorporé												
solde compte 110												
Exercice N	337 466,37 €	145 301,27 €	- 20 769,17 €	212 934,27 €	143 329,15 €	131 702,64 €	- 21 644,26 €	33 270,77 €	15 598,16 €	135 110,59 €	- 81 735,04 €	- 68 973,71 €
à affecter	337 466,37 €	145 301,27 €	- 20 769,17 €	212 934,27 €	143 329,15 €	131 702,64 €	- 21 644,26 €	33 270,77 €	15 598,16 €	135 110,59 €	- 81 735,04 €	- 68 973,71 €
<i>Ventilation</i>												
investissement N-1	200 000,00 €				71 664,57 €							
Fonctionnement n+2												
Fond de compensation					71 664,58 €							
Déficit												
Reserve de compensation												
charges amortissement												
Excédent affecté à des mesures												
d'exploitation non												
reconductibles												
Report à nouveau déficitaire												
Autre provision pour charges									15 598,16 €			



## Tableau des emprunts

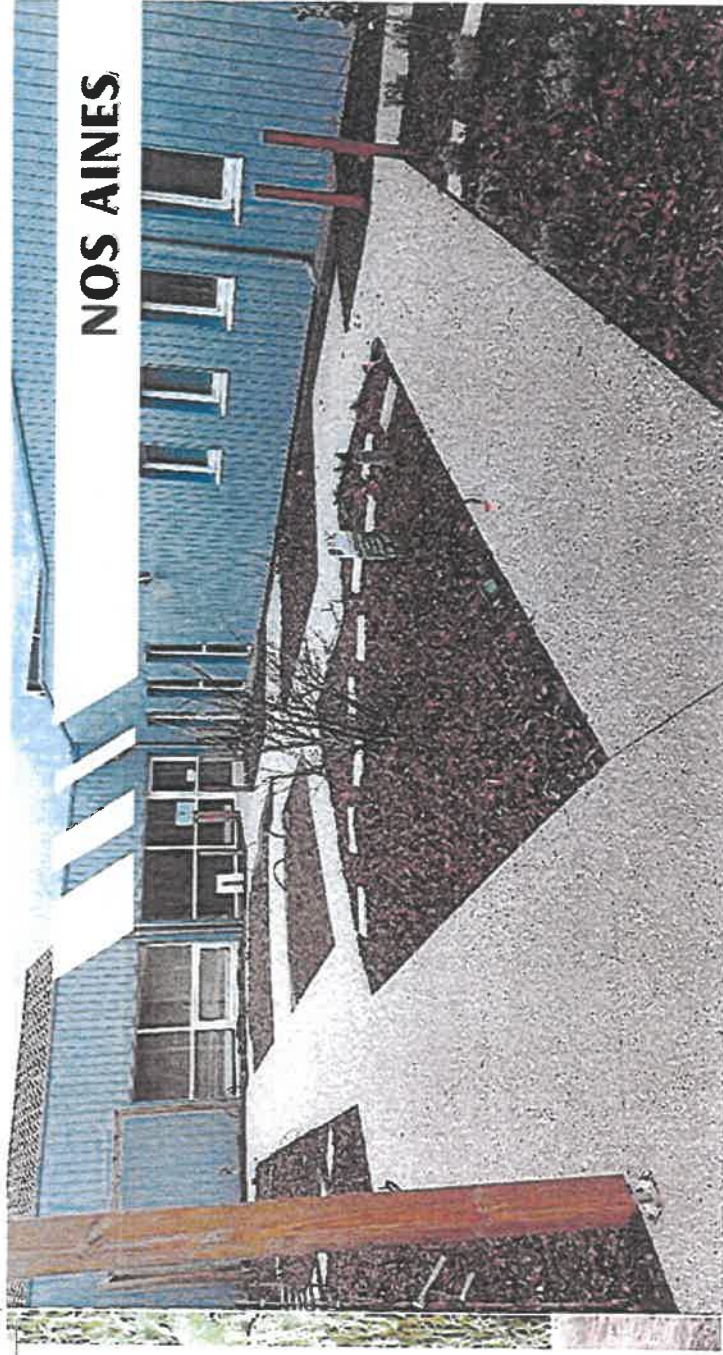
---

Établissement : EHPAD ESSARTS EN BOCAGE 32651 Page : 1  
 Entité : EHPAD ESSARTS EN BOCAGE 32651 Du 01/01/2024 au 31/12/2024 Date d'édition :

Code Emprunt	Article	Date	Libellé de l'emprunt	Numéro de contrat	Capital	Intérêts	Frais divers	Total	Capital restant dû après échéance
2002-0001			CDC REHABILITATION SVP	1013674	16 363,64	2 622,24	0,00	18 985,88	53 181,74
2002-0003			CDC ACQUISITION BATIMENT SVP	1008513	28 602,40	3 400,63	0,00	32 003,03	64 355,00
2004-0001			CREDIT FONCIER REHABILITATION SVP	730821992F	21 184,08	9 477,84	0,00	30 661,92	190 656,79
2004-0002			CARSAT REHABILITATION SVP	5503711 CARSAT RSI AS502	6 300,00	0,00	0,00	6 300,00	12 600,00
2004-0005			CDC REHABILITATION SVP	1035263	21 594,76	4 800,08	0,00	26 394,84	102 575,43
2006-0001			CDC REHABILITATION SVP	1058861	3 384,60	683,69	0,00	4 068,29	15 231,05
2009-0001			CDC CREATION SA	1132709	71 485,61	71 952,91	0,00	143 438,52	1 723 997,58
2009-0002			CDC PRET PHARE CREATION SA	1132711	30 550,73	23 024,35	0,00	53 575,08	649 119,78
2010-0001			CARSAT CREATION SA	30001069	11 988,00	0,00	0,00	11 988,00	71 928,00
2011-0001			CDC BLANCHISSERI REHAB. SVP	1185429	33 298,20	7 038,02	0,00	40 336,22	208 113,75
2011-0002			CDC PAM BLANCHISSERIE REHA	1185430	3 507,90	1 010,28	0,00	4 518,18	24 555,30
2019-0001			CDC PLS RECONSTRUCTION SVP	5229623	205 710,10	172 734,77	0,00	378 444,87	5 348 462,60
2020-0001			CREDIT MUTUEL PRET COMPL PLS	39353/203638 03	19 200,17	6 147,67	0,00	25 347,84	349 601,74
<b>Total de la période</b>					<b>473 170,19</b>	<b>302 892,48</b>	<b>0,00</b>	<b>776 062,67</b>	<b>8 814 376,76</b>

## Revue de presse

---



## NOS AINES

### EHPAD Sainte Agathe

Les résidents et le personnel de la résidence Ste Agathe souhaitent une belle année 2023 à chaque Martinoyen : de la santé, de la joie et beaucoup de bonheur...

Nous venons de boucler le programme d'animations. Celui de 2022 a été réussi grâce à la participation de nombreux bénévoles que nous remercions. Nous espérons vous compter à nos côtés pour celui de 2023.

La réalisation d'un jardin de soin et de santé autour duquel un projet intergénérationnel est en cours, vous en saurez davantage très rapidement.

« Vous l'avez compris, ce bulletin porte sur 'nos aînés'. Ainsi, nous avons donné la parole aux premiers intéressés, des personnes âgées, mais aussi à des enfants et des professionnels investis dans des structures pour personnes en âge avancé. D'autres articles que ceux qui paraissent ici, devraient suivre dans le bulletin de mars. Un grand merci à celles et ceux qui ont bien voulu nous partager un peu de ce qu'ils vivent. »

### Des activités pour vivre mieux la vieillesse

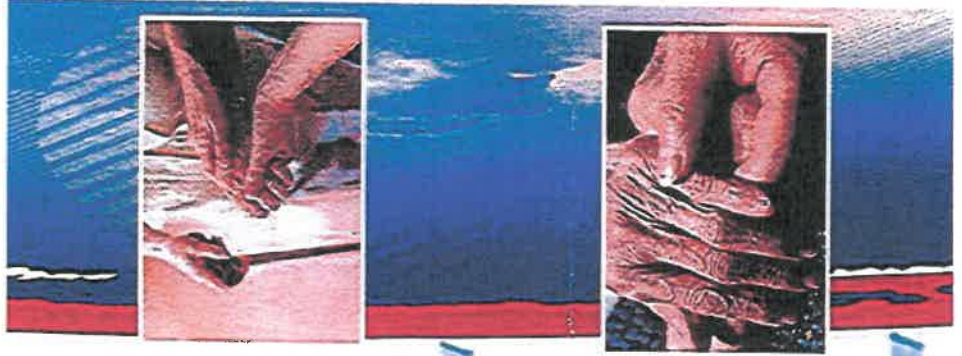
« Dans ta responsabilité d'animatrice de maison de retraite, qu'est-ce que tu fais pour permettre aux personnes âgées de vivre le mieux possible leur vieillissement ? » Le mot vieillir veut dire prendre de l'âge, continuer à vivre malgré que l'on soit vieux. Ce que je retiens moi en tant qu'animatrice, c'est surtout la dernière phrase « continuer à vivre malgré qu'on soit vieux », car effectivement ce n'est pas d'avoir des rides en plus, tous les ans, qui fait qu'on arrête de vivre. Bien au contraire ! Chaque résident peut avoir, s'il le souhaite encore, des projets : aller voir un spectacle, manger au restaurant, chanter, danser... Et pourquoi pas : sauter en parachute ! D'autres ont tout simplement le projet de continuer à voir leur famille ou de perdre le moins possible leur mémoire et leur autonomie. C'est pourquoi, par mon rôle d'animatrice, je m'efforce de répondre au mieux et mets en place des animations adaptées à leurs besoins... Toutes les activités proposées ont pour objectif de continuer à vivre le mieux possible, oublier le temps d'un instant qu'on prend de l'âge et ainsi mieux accepter son vieillissement. ■

Marie ARNAUD – Animatrice à l'EHPAD de Saint-Martin-des-Noyers

### Un rôle différent pour accompagner les résidents

Nous sommes animatrice et soignante à l'EHPAD (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) Saint-Vincent-de-Paul depuis plusieurs années. Dans notre rôle, il est important d'accompagner les résidents, en répondant le mieux possible à leurs besoins chaque jour. Il est de notre devoir de leur apporter, de leur offrir, des animations et des soins adaptés au quotidien. Il est important d'être une soignante qui partage avec le sourire, apporte de la joie et de la convivialité pour rendre le poids de la vieillesse moins lourd à porter. Nous essayons tous les jours de faire notre possible pour que les résidents se sentent pleinement humains et vivants à part entière. Notre rôle d'animatrice est aussi de leur proposer des sorties et animations, en créant un lien social avec les familles et les équipes. La plupart des résidents considèrent les soignants comme des membres de la famille. Vieillir ensemble, ce n'est pas ajouter des années à la vie, mais de la vie aux années. ■

SOPHIE (animatrice) et FABIENNE (soignante) – EHPAD d'Essarts en Bocage





## Essarts en bocage. Remise de médailles à la résidence Saint-Vincent-de-Paul



Freddy Riffaud, maire des Essarts ; Bruno Gaboriau, directeur d'Ehpad multisite ; Véronique Dubourg, Annie Fournier, Martine Frappier, Sandrine Grolleau, Véronique Papin, Sandra Michenaud ; accroupis à partir de la gauche : Catherine Jaud et Sylvie Guilbaud. | OUEST-FRANCE

Lundi 30 janvier, Freddy Riffaud, président du centre communal d'action sociale est venu à l'Ehpad multisite Saint-Vincent-de-Paul, pour remettre les médailles d'honneur régionale, départementale et communale à huit salariées. Ces dernières ont reçu les médailles échelon argent, vermeil et or pour 20, 25, et 30 ans de carrière. « Il faut célébrer l'engagement des professionnels sur des carrières de plusieurs décennies. Les métiers de l'accompagnement sont aujourd'hui des métiers qui ont du sens et qui s'appuient sur de vraies valeurs humanistes », appuient les officiels.

## Des rires et des rides.

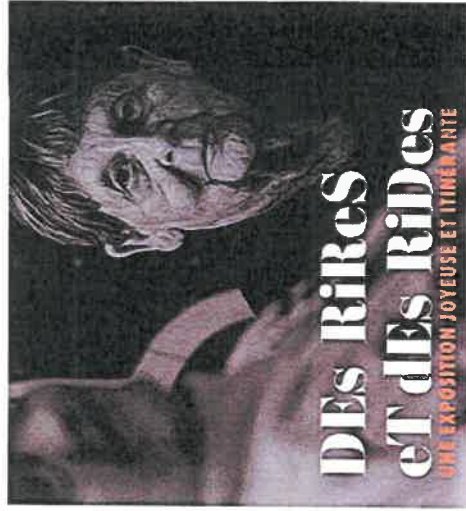
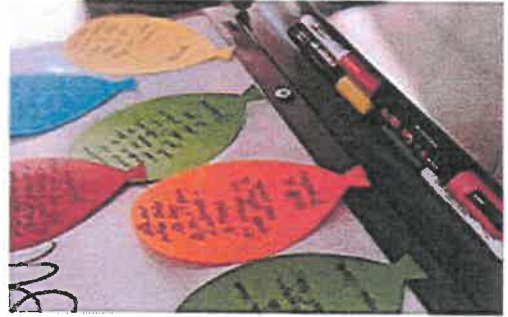
Dans le cadre de notre mission incluant la création de liens et la médiation culturelle, nous avons la chance de mener un projet d'exposition joyeuse et itinérant. Celui-ci est développé en partenariat avec le CCAS, l'EHIPAD multi site et la Résidence Autonomie Claire Fontaine (à Sainte-Florence).

- > **VALORISER L'HUMAIN (RÉSIDENTS ET PERSONNELS), VALORISER LES RELATIONS QUI SE TISSENT** à travers des reportages photographiques que l'on souhaite naturels, émouvants et porteurs de messages positifs.
- > **CONTRIBUER À CHANGER LE REGARD PORTÉ SUR LA VIEILLESSE** à travers une exposition itinérante, mettant en lumière le travail réalisé ainsi que les moments de partage et du quotidien photographiés.



Les objectifs sont les suivants :

- > **DÉVELOPPER LE LIEN SOCIAL ET INTERGÉNÉRATIONNEL** à travers des animations en partenariat avec les résidences d'accueil de personnes âgées et les enfants du territoire : heure du conte, temps d'écriture et ateliers artistiques.
- > **PROPOSER DES MOMENTS D'ÉVASION** autour du partage de souvenirs joyeux des moments privilégiés du quotidien, d'activités rigolées.



Courant avril, les résidents ont participé à un atelier artistique dans le cadre du projet d'exposition **des Rires et des Rides**. Durant ce premier semestre, plus de 500 photos ont été prises à différents moments de la vie des personnes âgées.



# Essarts en bocage. L'Outil en main va emménager sur le site de l'Ehpad



Ouest France du 15 mai 2023

Une partie des membres du bureau avec le maire des Essarts commune déléguée (première à gauche). | OUEST-FRANCE

Après trois années de délocalisation à Chauché, l'association l'Outil en main va s'installer dans ses nouveaux locaux, aménagés dans la commune déléguée des Essarts.

Trois questions à ... **Nathalie Bodet**, maire des Essarts.

**Que représente l'Outil en main auprès des élus ?**

En tant qu'élu en charge de l'éducation enfance jeunesse, l'Outil en main est une réelle chance, une opportunité pour nos jeunes de 9-11 ans de découvrir des métiers manuels encadrés par des gens de métier avec de vrais outils au sein de vrais ateliers.

Les enfants ont la possibilité de développer leur dextérité manuelle en réalisant des « chantiers », des projets. L'enfant peut aussi se découvrir un talent et peut-être un métier. Freddy Riffaud, maire d'Essarts en bocage, et moi-même, avons toujours porté un réel intérêt à ce type d'association. Je me souviens être allée à des portes ouvertes à Chauché, où les membres de l'Outil en main nous avaient alertés sur les demandes croissantes de jeunes de notre commune. Nous étions convaincus de l'utilité de l'implantation de cette association au niveau local. En mars 2020, l'Outil en main voyait le jour.

Le seul bémol et, pas des moindres, était de trouver un local. Nous nous sommes vus, à plusieurs reprises, pour trouver un lieu adapté pour deux heures et demie par semaine et sur temps scolaire uniquement. En attendant et pour lancer l'association, les locaux de Chauché ont été partagés par les deux associations le mercredi.

**Parlez-nous du local qui sera prochainement mis à disposition ?**

La commune d'Essarts en bocage met à disposition gratuitement des locaux, situés au sein de l'Ehpad, dans la commune déléguée des Essarts avec une convention d'occupation. Ces locaux devraient être opérationnels pour accueillir les enfants à la rentrée de septembre 2023. Tel est l'objectif fixé par les bénévoles qui mettent tout en œuvre pour respecter ce timing.

La communauté de communes du pays de Saint Fulgent – Les Essarts participe par une subvention d'aménagement pouvant aller jusqu'à 30 000 €.

**Après trois années de recherche, c'est une issue heureuse ?**

C'est Freddy Riffaud qui a pensé à ces locaux inoccupés de l'Ehpad. Lors de la démolition de l'ancien bâtiment, cette partie contiguë à la blanchisserie a pu être conservée, ce qui fait aujourd'hui le bonheur de l'association. Le directeur de l'Ehpad, M. Gaboriau et son personnel ont tout de suite adhéré au projet de l'association. C'est vraiment chouette que ce projet aboutisse enfin.



## Saint-Martin-des-Noyers. Un patio pour le bien-être des résidents de l'Ehpad



Le Patio, imaginé autour des cinq sens, est bien plus qu'un simple espace vert. | OUEST-FRANCE

Mercredi, en présence du directeur de l'Ehpad, Bruno Gaboriau, du président du CCAS, Fredy Riffaud, des membres du personnel, des résidents, de l'architecte et des intervenants, s'est déroulée l'inauguration officielle du Patio ou jardin thérapeutique.

Ce projet est né de la volonté de deux soignantes passionnées de jardinage, Isabelle Bareteau et Nicole Gouraud. Elles ont suivi un stage au château de Chaumont-sur-Loire (Loir-et-Cher) en collaboration avec Florence Gottinaux, paysagiste conceptrice spécialisée dans les jardins de soins et de santé. Cet espace exceptionnel, conçu pour le bien-être des résidents, est le fruit d'une riche collaboration entre les équipes, des fondations généreuses et un architecte. Lorsque nous avons entrepris ce projet bien avant le Covid, nous avions un rêve, créer un lieu où nos résidents pourraient se reconnecter avec la nature, se ressourcer et partager des moments précieux avec différentes générations », explique le directeur d'établissement Bruno Gaboriau.

Mais pour réussir une telle réalisation, il fallait trouver 75 000 € sans impacter le prix de journée payé par les résidents. Cela a été possible grâce à la pugnacité du bras droit du directeur, Céline Goudeau par le biais d'appels à projets.



# L'Outil en Main

**Echanger & Transmettre**

*L'initiation des enfants aux métiers manuels et du patrimoine*



« Tout travail est noblesse que l'on accroche à une étoile » Raoul Follereau (1903-1977), *écrivain et journaliste*



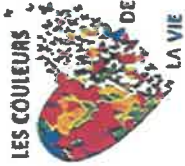
1) Interaction sociale accrue : La présence des jeunes participants et des bénévoles passionnés au sein de l'EHPAD favorise les échanges sociaux entre les résidents âgés, les jeunes et les bénévoles. Cette interaction contribue à réduire l'isolement social, à renforcer les liens intergénérationnels et à créer une ambiance conviviale.

2) Transmission du savoir : Les bénévoles de l'association, des retraités du secteur artisanal ou d'anciens salariés de métiers manuels, jouent un rôle crucial dans l'orientation des jeunes vers ces métiers. Ils peuvent inspirer les jeunes à envisager, des années plus tard, une carrière dans ces domaines grâce à l'apprentissage et à la formation professionnelle. De plus, les résidents qui ne peuvent plus exercer pratiquement leurs métiers peuvent prodiguer des conseils précieux aux enfants, partageant ainsi leur expérience.

Pour ceux qui souhaitent approfondir leur compréhension de l'importance de ces relations intergénérationnelles, nous vous recommandons de visionner le film 'Un petit miracle' de Sophie Boudre, mettant en scène Alice Poï, Jonathan Zaccat et Eddy Mitchell. Ce film illustre magnifiquement les bénéfices et la magie qui naissent de telles interactions entre les générations. » ■

*Paroisses Saint-Croix-des-Essarts et  
Saint-Vincent-de-Chantonay*

*Número 87 du 1<sup>er</sup> octobre 2023*



Bulletin paroisses  
01 octobre 2023

Édito

## L'association au sein de l'EHPAD "L'Outil en Main": Cultivons la passion et l'héritage

« L'association *L'Outil en Main* a pour noble dessein d'initier les jeunes dès l'âge de 9 ans aux métiers manuels, à l'artisanat et au patrimoine, y compris les métiers d'art. Cette initiation authentique se déroule dans de véritables ateliers, équipés d'outils réels, sous la bienveillance de bénévoles dévoués, souvent des experts métiers à la retraite. Les jeunes participants ont ainsi la chance d'explorer une variété de métiers tout au long de l'année, créant de leurs propres mains des pièces et des ouvrages.

*L'Outil en Main* s'engage ardemment dans la valorisation de ces métiers manuels, faisant découvrir aux jeunes plus de cent métiers différents à travers ses ateliers, dispersés dans toute la France. Parmi ces métiers, citons le carreleur, le charpentier, le couvreur, le maçon, le métallier, le mosaïste, le vitrailiste, le plombier, le tailleur de pierre, le pâtissier, le dessinateur industriel, le photographe, et bien d'autres. À travers son action, l'association ouvre de nouveaux horizons aux jeunes, les initiant à l'intelligence de la main' de manière ludique et enrichissante.

À l'initiative de la Mairie des Essarts, notre EHPAD a choisi d'offrir son hospitalité à l'association *L'Outil en Main*. Cette collaboration s'avère particulièrement bénéfique pour nos résidents âgés. L'installation d'une telle association au sein d'un Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) présente de nombreux avantages. Notre animatrice, Sophie, est pleinement engagée dans ce projet, favorisant les rencontres entre les jeunes et nos résidents. Les bénéfices de cette collaboration sont multiples :

.../...

---

## Rapport justificatif

---



## RAPPORT SITUATION FINANCIERE

ERRD 2023

EHPAD Multisite d'EeB

### CHARGES PREVUES/REALISEES

	CHARGES	
	PREVUES	REALISEES
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	1 048 470,20 €	1 043 644,68 €
Groupe II : charges afférentes au personnel	5 420 383,10 €	5 367 222,08 €
Groupe III : charges afférentes à la structure	1 029 198,61 €	1 081 559,30 €
TOTAL DES CHARGES	7 498 051,91 €	7 492 426,06 €
RESULTAT COMPTABLE EXCEDENTAIRE	- €	- €
TOTAL EQUILIBRE DES COMPTES DE RESULTAT	7 498 051,91 €	7 492 426,06 €

## CHARGES /REALISEES N-1

### Groupe I :

- Les dépenses du GROUPE I ont augmenté de 17,95% par rapport au réalisé de 2022. (Augmentation électricité, gaz, nouveau marché restauration)

### Groupe II :

- Les dépenses du GROUPE II ont augmenté de 11,93 % par rapport au réalisé de 2022 ( revalorisation salariale : des agents de la catégorie B, augmentation 1,5% du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2023)
- Les mesures SEGUR accordées étaient de 368 205,99 euros, le réalisé de 445 200,65 euros : une insuffisance de financements de 76 994,66 euros

## RECETTES PREVUES/REALISEES

PRODUITS		
PREVUS	REALISES	
6 247 864,42 €	6 357 391,88 €	Groupe I : produits de la tarification
977 157,41 €	914 382,27 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
220 565,31 €	205 053,75 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non
7 445 587,14 €	7 476 827,90 €	TOTAL DES PRODUITS
52 464,77 €	15 598,16 €	RESULTAT COMPTABLE DEFICITAIRE
7 498 051,91 €	7 492 426,06 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

Groupe I :

- Des recettes complémentaires dues à une activité supérieure à celle prévue, qui s'explique par la présence de quelques couples.

CH



## DETAIL DES PRODUITS DE TARIFICATION

### SECTION HEBERGEMENT

	EPRD 2023	ERRD 2023	ECART
Aide Sociale	35 156,72 €	121 277,92 €	86 121,20 €
<b>TOTAL</b>	<b>35 156,72 €</b>	<b>121 277,92 €</b>	<b>86 121,20 €</b>

### SECTION DEPENDANCE

	EPRD 2023	ERRD 2023	ECART
Dotation Dépendance	467 344,15 €	467 344,15 €	- €
Talon (GIR 5-6)	303 229,45 €	310 338,01 €	7 108,56 €
Aide sociale			- €
Financement Complémentaire	61 500,00 €	61 500,00 €	- €
Autres prestations perçues hors département			- €
Participation des -60 ans			- €
Participation des résidents vendéens selon ressources	- €	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>832 073,60 €</b>	<b>839 182,16 €</b>	<b>7 108,56 €</b>

# RESULTAT

Un résultat déficitaire de 15 598,16 euros.

	CHARGES		PRODUITS	
	PREVUES	REALISEES	PREVUS	REALISES
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	1 048 470,20 €	1 043 644,68 €	6 247 864,42 €	6 357 391,88 €
Groupe II : charges afférentes au personnel	5 420 363,10 €	5 367 222,08 €	977 157,41 €	914 362,27 €
Groupe III : charges afférentes à la structure	1 029 498,61 €	1 081 559,30 €	220 565,31 €	205 053,75 €
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>7 498 051,91 €</b>	<b>7 492 426,06 €</b>	<b>7 445 587,14 €</b>	<b>7 476 827,90 €</b>
<b>RESULTAT COMPTABLE EXCEDENTAIRE</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>52 464,77 €</b>	<b>15 598,16 €</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>7 498 051,91 €</b>	<b>7 492 426,06 €</b>	<b>7 498 051,91 €</b>	<b>7 492 426,06 €</b>
				<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT</b>

Le Conseil d'Administration, propose d'affecter le résultat au 119 -- report à nouveau (solde débiteur).



## L'ANALYSE DE L'ERRD 2023 SOULEVE LES OBSERVATIONS SUIVANTES :

La capacité d'autofinancement s'est dégradée.

L'augmentation significative des charges : électricité +74,80 %, gaz +78,16 %, maintenance du bâtiment +121,80 %, emprunts +14,89 %, absorbant le bénéfice de la suroccupation.

- 1) La capacité d'autofinancement (342 788,62 €) est inférieure à la dotation aux amortissements (527 712,81 €).
- 2) La capacité d'autofinancement (342 788,62 €) ne couvre pas le remboursement du capital de la dette (497 774,25 €).
- 3) Le fonds de roulement augmente au 31 décembre 2023 de 447 788,37 €. Cela s'explique par la régularisation des écritures comptables pour des travaux de l'EANIM.

*La résidence autonomie E.A.N.M. (Etablissement d'Accueil Non Médicalisé) était inscrit à l'actif du Budget Annexe "EHPAD Multisite d'Essarts en Bocage": une clarification du titre de propriété en 2021 n'ayant pas permis d'obtenir les crédits dans les temps, les dépenses correspondantes ont été mandatées sur le budget de l'EHPAD Multisite d'Essarts en Bocage.*

*En 2023, les dépenses ont été transférées sur le budget de l'EANIM.*

- 4) Le fonds de roulement net global fin 2023 est positif et reste significatif : 2 590 953,38 euros. (les travaux ne sont pas tout à fait terminés). L'EHPAD étant propriétaire des murs, il aura à faire face des dépenses de propriété. De plus, 830 000 euros : 83 161 euros de 2023 de ce fonds de roulement sont déjà « fléchés » pour lisser le prix de journée.

Rappelons que l'article R 314-229 du code de l'action sociale et des familles indique que l'économie générale de l'EPRD est regardée comme bouleversée lorsque l'une au moins des conditions suivantes est remplie

- La prévision actualisée de la capacité d'autofinancement est insuffisante pour couvrir le remboursement en capital des emprunts à échoir au cours de l'exercice
- La prévision actualisée du prélèvement sur le fonds de roulement excède le fonds de roulement net global disponible au 1er janvier de l'exercice (correspondant à un fonds net prévisionnel négatif en fin d'année)

L'ERRD 2023 transmis en pièce jointe n'est donc pas équilibré :

- La capacité d'autofinancement n'est pas suffisante pour couvrir le remboursement en capital de la dette.

**EHPAD MULTISITE EeB**  
**ETAT DETAILLE DE CONSOMMATION DES CREDITS NON RECONDUCTIBLES**  
**ANNEE 2023**

Aide au financement de formations d'aide-soignants (engagement 2022)	:	2 agents en formation d'aide-soignantes + 2 agents en formation d'AES
CNR Promotion de l'activité physique en EHPAD - CB2	:	Intervenant sportif (Siel Bleu) sur les 2 structures (3,5 heures/semaine) (11 832,00 euros)
Soutien aux mesures RH - EHPAD	:	Interim (22 268,53 euros) + contractuelles
CNR Mesure Inflation	:	Augmentation tarif électricité, gaz
CNR Soutien aux trésoreries	:	Montant l'intégration de ce montant au fonds de roulement est venue renforcer la trésorerie
Soutien au renouvellement du petit matériel de soins et d'accompagnement	:	Montant total des dépenses pour 2023 : 42 525,33 euros

87

**EHPAD MULTISITE EeB**  
**ETAT DETAILLE DE LA CONSTITUTION DES PROVISIONS**  
**ANNEE 2023**

Cf ERRD Complet tableau des provisions et dépréciations

# **ANNEXE**

**DÉLIBÉRATION N°DEL021CCAS290424 DU 29 AVRIL 2024**

***Rapport d'Activité 2023 – Budget Annexe CCAS d'Essarts-en-Bocage  
Services Extérieurs***



# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

CCAS d'Essarts en Bocage  
EHPAD Multisite d'Essarts en Bocage  
Route de Boulogne – Les Essarts  
85140 ESSARTS EN BOCAGE  
Tél. : 02.51.62.81.04  
Fax : 02.51.62.93.45  
Email : [b.gaboriau@ccas-essartsenbocage.fr](mailto:b.gaboriau@ccas-essartsenbocage.fr)

## SERVICES EXTERIEURS

Président du Conseil d'Administration : Mme Caroline GILBERT  
Personne ayant qualité pour représenter l'établissement : M. Bruno GABORIAU, directeur.

## SOMMAIRE

1. Rapport d'activité ..... pages 1 à 4
2. Tableau suivi des résultats SERVICES EXTERIEURS..... page 5
3. Rapport justificatif ..... page 6

## Rapport d'activité

---

## HISTORIQUE

2011 : Sainte Agathe, création du service de portage de repas

2014 : Saint Vincent de Paul

- Repas emportés début mars
- Repas livrés courant du mois de mai

2023 : convention de repas livrés ou à emporter avec la Sarl Au Pays des Minis, résiliée le 1<sup>er</sup> mars 2023.

# SERVICES EXTERIEURS CCAS D'ESSARTS EN BOCAGE

## 1. REPAS A DOMICILE

### 1.1. Activité

	2021			2022			2023		
	SA	SVP	TOTAL	SA	SVP	TOTAL	SA	SVP	TOTAL
Repas à domicile livré	2793	3524	6317	2683	2954	5637	2441	2214	4655
Repas à domicile emporté	596	213	809	468	62	530	440	2	442
<b>TOTAL</b>	<b>3389</b>	<b>3737</b>	<b>7126</b>	<b>3151</b>	<b>3016</b>	<b>6167</b>	<b>2881</b>	<b>2216</b>	<b>5097</b>

### 1.2. Tarifs

	2020	2021	2022	2023
Repas livré	8,95 €	8,95 €	8,97 €	9,10 €
Repas emporté	7,05 €	7,05 €	7,06 €	7,20 €



## 2. LOCATION MONTRES DE GEOLOCALISATION

### 2.1. Activité

	2020			2021			2022			2023		
	SA	SVP	TOTAL	SA	SVP	TOTAL	SA	SVP	TOTAL	SA	SVP	TOTAL
Résidents Permanents	2	-	2	-	3	3	-	1	1	-	1	1
Résidents Temporaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Accueil de jour	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Personnes extérieures	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>			<b>2</b>			<b>3</b>			<b>1</b>			<b>1</b>

### 2.2. Tarifs

	2019	2020	2021	2022	2023
Mensuel Résidents	27,10€	27,25€	27,30€	27,35€	27,80€
Mensuel Personnes extérieures	30,90€	31,10€	31,20€	31,26€	31,80€

### 3. PERSONNEL

#### 3.1. Tableau des effectifs

PERSONNEL	Nombre ETP
DIRECTION ADMINISTRATION	0,012
CUISINE - SERVICES GENERAUX	0,91
<b>TOTAL</b>	<b>0,92</b>

#### 3.2. Bénévoles

	2020			2021			2022			2023		
	SA	SVP	TOTAL	SA	SVP	TOTAL	SA	SVP	TOTAL	SA	SVP	TOTAL
REPAS A DOMICILE	11	16	27	10	16	26	11	16	27	10	18	28

## **Tableau suivi des résultats SERVICES EXTERIEURS**



#### 4. BILAN FINANCIER

INVESTISSEMENTS	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<u>Résultat de l'exercice</u>						
Dépenses	- €	9 819,60 €	- €	- €		679,55 €
Recettes	- €		1 226,00 €	1 226,00 €	1 226,00 €	1 226,00 €
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>9 819,60 €</b>	<b>1 226,00 €</b>	<b>1 226,00 €</b>	<b>1 226,00 €</b>	<b>546,45 €</b>
Excédent fonctionnement n-1		35 642,35 €	8 491,35 €	18 277,98 €	4 796,42 €	
<b>Déficit/Excédent</b>	- €	25 822,75 €	9 717,35 €	19 503,98 €	6 022,42 €	546,45 €
Report Invest n-1.			25 822,75 €	35 540,10 €	55 044,08 €	61 066,50 €
<b>Résultat au 31/12/N</b>	- €	25 822,75 €	35 540,10 €	55 044,08 €	61 066,50 €	61 612,95 €
<b>EXPLOITATION</b>						
<u>Résultat de l'exercice</u>						
Dépenses	50 526,50 €	78 045,81 €	73 060,62 €	73 224,13 €	81 972,99 €	56 762,96 €
Recettes	86 168,85 €	86 537,16 €	91 338,60 €	78 020,55 €	70 457,55 €	49 852,31 €
<b>Déficit/Excédent</b>	35 642,35 €	8 491,35 €	18 277,98 €	4 796,42 €	-11 515,44 €	- 6 910,65 €
<b>Déficit N-1</b>						- 11 515,44 €
<u>résultat à affecter</u>	35 642,35 €	8 491,35 €	18 277,98 €	4 796,42 €	-11 515,44 €	- 18 426,09 €
n+1 Investissement	35 642,35 €	8 491,35 €	18 277,98 €	4 796,42 €		
Résultat déficitaire reporté					-11 515,44 €	- 18 426,09 €

## Rapport justificatif

---

Pour la section d'investissement :

Le résultat cumulé est excédentaire de 61 612,95 euros, qui s'explique par l'affectation antérieure des résultats excédentaires de la section de fonctionnement, en section d'investissement.

Pour la section de fonctionnement :

Un résultat déficitaire de 6 910,65 euros, qui s'explique par une baisse du nombre de repas de 13,46 %, et la fin de la convention de repas avec la micro-crèche.

Affectation du résultat :

Le Conseil d'Administration, propose d'affecter le résultat cumulé de 6 910,65 euros, comme suit :

- 6 910,65 euros en report à nouveau déficitaire

# **ANNEXE**

**DÉLIBÉRATION N°DEL025CCAS290424 DU 29 AVRIL 2024**

***Rapport d'Activité 2023 – Budget Annexe CCAS d'Essarts-en-Bocage  
RA LE DONJON***

# **RAPPORT D'ACTIVITE 2023**

**RA LE DONJON**

**(Saint Vincent de Paul)**

CCAS d'Essarts en Bocage  
EHPAD Multisite d'Essarts en Bocage  
Route de Boulogne – Les Essarts  
85140 ESSARTS EN BOCAGE  
Tél. : 02.51.62.81.04  
Fax : 02.51.62.93.45  
Email : [b.gaboriau@ccas-essartsenbocage.fr](mailto:b.gaboriau@ccas-essartsenbocage.fr)

Président du Conseil d'Administration : Madame Caroline GILBERT

Personne ayant qualité pour représenter l'établissement : M. Bruno GABORIAU, directeur.



## SOMMAIRE

1. Rapport d'activité..... pages 1 à 6
2. Tableau suivi des résultats RA..... page 7
3. Rapport justificatif ..... page 8

## Rapport d'activité

---

## HISTORIQUE

JUILLET 2021 : Ouverture de l'E.H.P.A.A. (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Autonomes) rattaché à l'EHPAD Saint Vincent de Paul à Essarts en Bocage.

JUILLET 2022 : Changement de statut de l'EHPAA en Résidence Autonomie (R.A.).

# RA ST VINCENT DE PAUL

## 1. ACTIVITE DE L'ETABLISSEMENT

### 1.1. Capacité

La capacité de la Résidence Autonomie est de 17 places.

### 1.2. Activité

	2021			2022			2023		
	Prévu	Réalisé	%	Prévu	Réalisé	%	Prévu	Réalisé	%
NBRE DE JOURNEES	3102,5	1459	-53%	6205	4451	-28%	6205	6779	9%

**1.3. Nombre de résidents par GIR AU 31/12/2023**

	2023
Gir 1	0
Gir 2	0
Gir 3	1
Gir 4	8
Gir 5	2
Gir 6	7
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>

**2. POPULATION ACCUEILLIE**

**2.1. Mouvements**

	2021	2022	2023
<b>Entrées</b>	Nombre	12	5
	Age Moyen	85 ans	86 ans
<b>Décès</b>	Nombre	0	0
	Age Moyen		
<b>Transfert</b>	RA > EHPAD SVP	3	5
<b>Départ</b>	Retour à domicile	1	0

108

2.2. Origine des Résidents présents

Les Essarts (Essarts en Bocage)	7	37%
L'Oie (Essarts en Bocage)	1	5%
Sainte Florence (Essarts en Bocage)		0%
La Merlatière	3	16%
Saint Martin des Noyers		0%
Chantonay	1	5%
La Caillère Saint-Hilaire	1	5%
La Ferrière	2	11%
Luçon	1	5%
Saint Hilaire le Vouhis	3	16%

<b>TOTAL</b>	<b>19</b>
--------------	-----------

### 2.3. Pyramide des âges

	2021	2022	2023
Moyenne âge hommes	82 ans	81 ans	83 ans
Moyenne âge femmes	87 ans	89 ans	87 ans
Moyenne âge générale	85 ans	86 ans	85 ans

### 3. PERSONNEL

#### 3.1. Tableau des effectifs

PERSONNEL	ETP
CUISINE - SERVICES GENERAUX	1,60
ASH - agent de service affectés aux fonctions de blanchissage, nettoyage et service des repas	1,60
TOTAL	3,20



## **Tableau suivi des résultats RA**

---

4. BILAN FINANCIER

INVESTISSEMENT	2021	2022	2023
<u>Résultat de l'exercice</u>			
Dépenses			3 328,96 €
Recettes		8 030,79 €	5 385,45 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	- €	8 030,79 €	2 056,49 €
Excédent fonctionnement n-1			
Excédent /déficit exercice N-1			
<b>Déficit/Excédent</b>		8 030,79 €	2 056,49 €
Report Invest n-1			8 030,79 €
<u>Résultat au 31/12/N</u>	- €	8 030,79 €	10 087,28 €
<b>EXPLOITATION</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
<u>Résultat de l'exercice</u>			
Dépenses	60 892,76 €	259 642,21 €	280 903,98 €
Recettes	53 068,00 €	241 434,70 €	289 066,50 €
<b>Déficit/Excédent</b>	- 7 824,76 €	- 18 207,51 €	8 162,52 €
<b>Déficit N-1</b>		- 7 824,76 €	- 26 032,27 €
<u>résultat à affecter</u>	- 7 824,76 €	- 26 032,27 €	- 17 869,75 €
n+1 Investissement			
report à nouveau déficitaire	- 7 824,76 €	- 26 032,27 €	- 17 869,75 €

## Rapport justificatif

---

Pour la section d'investissement :

Le résultat est excédentaire de 2 056,49 euros, qui s'explique par un mouvement de résidents et donc de dépôt de garantie.

Pour la section de fonctionnement :

Un résultat excédentaire à affecter de 8 162,52 euros, qui s'explique par une activité globale supérieure de 9%.

Affectation du résultat :

Le Conseil d'Administration, propose d'affecter le résultat cumulé de 8 162,52 euros, comme suit :

- 8 162,52 euros en atténuation du report à nouveau déficitaire

# ANNEXE

**DÉLIBÉRATION N°DEL029CCAS290424 DU 29 AVRIL 2024**

***Rapport d'Activité 2023 – Budget Annexe CCAS d'Essarts-en-Bocage  
EANM LES TUILERIES***

**CCAS**  
Centre Communal d'Action Sociale



**essarts**  
en Bocage

ANNEXE 13

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

CCAS d'Essarts en Bocage  
EHPAD Multisite d'Essarts en Bocage  
Route de Boulogne – Les Essarts  
85140 ESSARTS EN BOCAGE  
Tél. : 02.51.62.81.04  
Fax : 02.51.62.93.45  
Email : [b.gaboriau@ccas-essartsenbocage.fr](mailto:b.gaboriau@ccas-essartsenbocage.fr)

## EANM LES TUILERIES

## STE AGATHE

Président du Conseil d'Administration : Mme Caroline GILBERT  
Personne ayant qualité pour représenter l'établissement : M. Bruno GABORIAU, directeur.

CCAS Essarts en Bocage  
Résidence St Vincent de Paul  
Route de Boulogne – Les Essarts  
85140 ESSARTS EN BOCAGE  
Tél : 02 51 62 81 04  
mail : [b.gaboriau@ccas-essartsenbocage.fr](mailto:b.gaboriau@ccas-essartsenbocage.fr)

EHPAD Essarts en Bocage  
Résidence St Vincent de Paul  
Route de Boulogne – Les Essarts  
85140 ESSARTS EN BOCAGE  
Tél : 02 51 62 81 04  
Email : [b.gaboriau@ccas-essartsenbocage.fr](mailto:b.gaboriau@ccas-essartsenbocage.fr)

Résidence Sainte Agathe  
215, Chemin de Fromenteau  
85140 SAINT MARTIN DES NOYERS  
Tél : 02 51 07 88 38 Fax : 02 51 07 89 93  
Email : [b.gaboriau@ccas-essartsenbocage.fr](mailto:b.gaboriau@ccas-essartsenbocage.fr)



11

## SOMMAIRE

1. Rapport d'activité ..... pages 1 à 6
2. Tableau suivi des résultats EANM ..... page 7
3. Rapport justificatif ..... pages 8 à 9

# Rapport d'activité

---



## HISTORIQUE

15/11/2021 : Ouverture de l'E.A.N.M. (Etablissement d'Accueil Non Médicalisé) « Les Tuileries » rattaché à l'EHPAD Sainte Agathe à Saint Martin des Noyers.

# EANM « Les Tuileries » SAINTE AGATHE

## 1. ACTIVITE DE L'ETABLISSEMENT

### 1.1. Capacité

La capacité de l'EANM (Etablissement d'Accueil Non Médicalisé) est de 10 places.

### 1.2. Activité

	2021			2022			2023		
	Prévu	Réalisé	%	Prévu	Réalisé	%	Prévu	Réalisé	%
NBRE DE JOURNEES	450	301	-33%	3650	3416	-6%	3650	3650	0%

### 1.3. Aide sociale

	2021	2022	2023
Nombre Résidents - Département Vendée	5	10	10
Nombre Résidents -Autres Départements	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	<b>10</b>	<b>10</b>

## 2. POPULATION ACCUEILLIE

### 2.1. Mouvements

	2021	2022	2023
Entrées	Nombre	4	0
	Age Moyen	63	0
Décès	Nombre	0	0
	Age Moyen	0	0

TH

## 2.2. Origine des Résidents Présents

COMMUNES	NBR	%
Aizenay	1	10%
Boulogne (Essarts en Bocage)		0%
La Roche sur Yon	1	10%
Le Poiré sur Vie	1	10%
Les Essarts (Essarts en Bocage)		0%
Les Herbiers	1	10%
L'Oie (Essarts en Bocage)		0%
Sainte Florence (Essarts en Bocage)		0%
Saint Martin des Noyers		0%
La Gaubretière (Foyer de vie)	6	60%

## 2.3. Pyramide des âges

	2021	2022	2023
Moyenne âge hommes	66	65	65
Moyenne âge femmes	64	62	63
Moyenne âge générale	65	63	64

### 3. PERSONNEL

#### 3.1. Tableau des effectifs

PERSONNEL	ETP
DIRECTION	<u>0,10</u>
ADMINISTRATION	
ANIMATION -	<u>0,20</u>
SERVICE SOCIAL	
ASH - agent de service affectés aux fonctions de blanchissage, nettoyage et service des repas	<u>0,90</u>
AIDE SOIGNANTE AMP	<u>1,80</u>
PSYCHOLOGUE	<u>0,10</u>
TOTAL	3,10

## **Tableau suivi des résultats EANM**

---

#### 4. BILAN FINANCIER

INVESTISSEMENTS	2021	2022	2023
<i>Résultat de l'exercice</i>			
Dépenses	- €	29 956,61 €	1 005 040,22 €
Recettes	786 504,00 €	45 311,04 €	45 311,04 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>786 504,00 €</b>	<b>- 29 956,61 €</b>	<b>959 729,18 €</b>
Excédent fonctionnement n-1			20 762,26 €
Excédent /déficit exercice N-1		786 504,00 €	756 547,39 €
<b>Déficit/Excédent</b>	<b>786 504,00 €</b>	<b>756 547,39 €</b>	<b>- 162 419,53 €</b>
<b>EXPLOITATION</b>			
<i>Résultat de l'exercice</i>			
Dépenses	20 697,22 €	213 418,86 €	480 294,69 €
Recettes	15 246,00 €	234 181,12 €	508 583,83 €
<b>Déficit/Excédent</b>	<b>- 5 451,22 €</b>	<b>20 762,26 €</b>	<b>28 289,14 €</b>
<b>Déficit N-1</b>		- €	
<i>résultat à affecter</i>	- 5 451,22 €	20 762,26 €	28 289,14 €
n+1 Investissement report à nouveau	- €		
Compensation des déficits d'exploitation			28 289,14 €



## Rapport justificatif

---

Pour la section d'investissement :

Le résultat cumulé est déficitaire de 187 870,75 euros, qui s'explique par :

La résidence autonomie E.A.N.M. (Etablissement d'Accueil Non Médicalisé) était inscrit à l'actif du Budget Annexe "EHPAD Multisite d'Essarts en Bocage": une clarification du titre de propriété en 2021 n'ayant pas permis d'obtenir les crédits dans les temps, les dépenses correspondantes ont été mandatées sur le budget de l'EHPAD Multisite d'Essarts en Bocage.

En 2023, les dépenses ont été transférées sur le budget de l'EANM.

Pour la section de fonctionnement :

Le résultat à affecter est de 28 289,14 euros, qui s'explique par :

Une recette de 9 223,00 euros du Conseil Département, perçue à tort sur le budget de l'EHPAD et restituée à l'EANM (budget 2022)

Cette recette correspondait à une mesure de revalorisation salariale (CTI - Complément du Traitement Indiciaire), pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2021 au 31 décembre 2022.

Une dotation complémentaire, pour les mesures dite Laforcade et Castex, du Conseil Départemental de 10 211,00 euros.

Affectation du résultat :

Le Conseil d'Administration, propose d'affecter le résultat cumulé de 28 289,14 euros, comme suit :

- 28 289,14 euros en réserve de compensation des déficits.

# **ANNEXE**

**DÉLIBÉRATION N°DELO36CCAS290424 DU 29 AVRIL 2024**

***Vote des Tarifs Annexes 2024 – Budgets Annexes CCAS d’Essarts-en-Bocage***

***EHPAD Multisite / RA LE DONJON / EANM LES TUILERIES***

# AUGMENTATION DES TARIFS 2024

ANNEXE 19

	Tarifs 2023	Augm. (1) 5,00%	Augm. (2) 4,90%	Tarifs retenus 2024
ACCUEIL DE JOUR CANTOU OU EHPAD 1/2 JOURNEE	12,40 €	13,02 €	13,01 €	
PETIT DEJEUNER ACCUEIL DE JOUR	1,25 €	1,31 €	1,31 €	
DINER ACCUEIL DE JOUR	2,65 €	2,78 €	2,78 €	
DEJEUNER INVITES	11,95 €	12,55 €	12,54 €	
DEJEUNER INVITES - DE 12 ANS	6,00 €	6,30 €	6,29 €	
DINER INVITES	10,60 €	11,13 €	11,12 €	
GOUTER ANNIVERSAIRE (invit. Supl.)	3,05 €	3,20 €	3,20 €	
REPAS SEMAINE BLEUE	11,95 €	12,55 €	12,54 €	
ABONNEMENT TELEPHONE MENSUEL	19,25 €	20,21 €	20,19 €	
ABT TELEPHONE PAR SEMAINE (HEB.TEMPORAIRE)	6,70 €	7,04 €	7,03 €	
SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT FUNERAIRE	44,50 €	46,73 €	46,68 €	
TRANCHE 1 : De 0 à 30 personnes	33,90 €	35,60 €	35,56 €	
TRANCHE 2 : De 31 à 50 personnes	55,20 €	57,96 €	57,90 €	
TRANCHE 3 : De 50 à 80 personnes	86,95 €	91,30 €	91,21 €	
POT APRES DECES Supérieure à 80 personnes (ajout de la tranche correspondante)		0,00 €	0,00 €	
REPAS PERSONNEL	4,10 €	4,31 €	4,30 €	
REPAS ENTREPRISES	12,20 €	12,81 €	12,80 €	
REPAS INTER-GENERATION	2,95 €	3,10 €	3,09 €	
REPAS ACCOMPAGNANT INTER-GENERATION	5,95 €	6,25 €	6,24 €	

(1) Taux directeur Conseil Départemental

(2) Source : Insee, indices des prix à la consommation.

## DEDUCTION FORFAITAIRE DES FRAIS DE TRANSPORT ACCUEIL DE JOUR

<b>Plafond du forfait journalier de transport</b> (Arrêté du 24 avril 2023 fixant pour 2023 les montants plafonds des forfaits journaliers mentionnés à l'article R. 314-207, au 1 <sup>o</sup> de l'article D. 313-17, à l'article D. 313-18 et à l'article D. 313-20 du code de l'action sociale et des familles)	12,86 €
---	---------

	Pour info ANNEE 2023	CALCUL	ANNEE 2024
pour une distance de 0 à ≤ 5 Kms.	4,15 €	4,29 €	4,30 €
pour une distance de > 5 Kms à ≤ 10 Kms.	8,30 €	8,57 €	8,55 €
pour une distance de > 10 Kms	12,50 €	12,86 €	12,85 €

# ANNEXE

**DÉLIBÉRATION N°DEL037CCAS290424 DU 29 AVRIL 2024**

*Vote des Tarifs 2024 – Budget Annexe CCAS d'Essarts-en-Bocage*

*Services Extérieurs*

# AUGMENTATION DES TARIFS 2024

ANNEXE 20

	Tarifs 2023	Augm. (1) 5,00%	Augm. (2) 4,90%	Tarifs retenus 2024
REPAS CENTRE MULTI-ACCUEIL	2,70 €	2,84 €	2,83 €	
REPAS A DOMICILE LIVRE	9,10 €	9,56 €	9,55 €	
REPAS A DOMICILE EMPORTE	7,20 €	7,56 €	7,55 €	
DEJUNER RESIDENTS EXTERNES	7,00 €	7,35 €	7,34 €	
POTAGE A EMPORTER	0,20 €	0,21 €	0,21 €	
DINER RESIDENTS EXTERNES	6,35 €	6,67 €	6,66 €	
MONTRE DE LOCALISATION (MENSUEL)	27,80 €	29,19 €	29,16 €	
MONTRE DE LOCALISATION PERSONNES EXTERIEURES (MENSUEL)	31,80 €	33,39 €	33,36 €	
LOCATION COFFRE FORT MENSUEL (Permanent)	2,05 €	2,15 €	2,15 €	
LOCATION COFFRE FORT DUREE DU SEJOUR (Temporaire)	1,00 €	1,05 €	1,05 €	
Location de la salle Résidence St Vincent de Paul	71,95 €	75,55 €	75,48 €	
Location de la vaisselle Résidence St Vincent de Paul	30,90 €	32,45 €	32,41 €	
Location de la salle Résidence Ste Agathe	51,40 €	53,97 €	53,92 €	
Location de la vaisselle Résidence Ste Agathe	30,90 €	32,45 €	32,41 €	
ANIMATION RESIDENTS EXTERIEURES (animation + goûter)	2,40 €	2,52 €	2,52 €	
Entretien Couette à l'unité				12,00 €

(1) Taux directeur Conseil Départemental

(2) Source : Insee, indices des prix à la consommation.

# ANNEXES

## INFORMATIONS DIVERSES

***Arrêté 2024 PSF-DAPAPH/SO2A N°67 Fixant la Tarification « Hébergement »  
et « Dépendance » au titre de l'année 2024***

***Arrêté 2024 PSF-DAPAPH/SO2A N°22 Fixant le Tarif 2024 applicable aux  
personnes en situation de handicap pour l'EANM Sainte-Agathe  
« Service des Tuileries »***



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PÔLE SOLIDARITÉS et FAMILLE**

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**ARRETE 2024 PSF-DAPAPH/SO2A N°67**

portant décision d'autorisation budgétaire et  
fixant la tarification « hébergement » et « dépendance »  
au titre de l'année  
applicable aux personnes hébergées  
EHPAD Saint Vincent de Paul / Sainte Agathe  
ESSARTS-EN-BOCAGE

- VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 3221-9 relatif aux compétences du président du Conseil Départemental en matière d'action sociale ;
- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Santé Publique ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;
- VU le règlement départemental d'aide sociale ;
- VU la délibération X-B 1 du Conseil Départemental du 14 décembre 2023 fixant les objectifs d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux Grand Age, Handicap, Enfance et Famille pour l'année 2024 ;
- VU l'arrêté du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique du 26 décembre 2023 relatif aux prix des prestations d'hébergement de certains établissements accueillant des personnes âgées ;
- VU le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens signé le 18 janvier 2019 et avenants ;
- SUR proposition du Directeur Général des Services du Département ;

.../...

## ARRÊTE

**ARTICLE 1** – Pour l'exercice budgétaire 2024 sont autorisées comme suit pour l'établissement désigné ci-après :

**EHPAD Saint Vincent de Paul / Sainte Agathe**  
 Route de Boulogne  
 85140 ESSARTS-EN-BOCAGE

<b>Section Hébergement</b>		
Produits de la tarification		3 102 063,74 €
<b>Section Dépendance</b>		
<b>Total des dépenses</b>		<b>864 132,00 €</b>
Produits de la tarification		783 432,00 €
Financements complémentaires au titre des accueils temporaires		56 200,00 €
Financements complémentaires au titre des PHA		10 500,00 €
Financements complémentaires au titre des personnes de moins de 60 ans		14 000,00 €
<b>Total des recettes</b>		<b>864 132,00 €</b>

**ARTICLE 2** – Les tarifs journaliers « hébergement » et « dépendance » applicables aux personnes hébergées dans l'établissement désigné à l'article 1<sup>er</sup> sont fixés ainsi qu'il suit à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024 :

### **TARIFS JOURNALIERS « HEBERGEMENT »**

Accueil de Jour repas compris	40,94 €	<b>EHPAD Saint Vincent de Paul</b>	
Hébergement Temporaire	81,06 €	T1 bis A 1 Pers (23m <sup>2</sup> )	62,14 €
Tarif journalier applicable aux résidents sous mesure protection majeurs	1,10 €	T1 bis B 1 Pers (35 m <sup>2</sup> )	66,29 €
<b>EHPAD Sainte Agathe</b>		T1 bis C 1 Pers (40 m <sup>2</sup> )	106,74 €
T1 bis 1 Pers (23 m <sup>2</sup> )	66,79 €	T1 Bis 1 Personne (46m <sup>2</sup> )	124,28 €
T1 bis 1 Pers (35 m <sup>2</sup> )	70,75 €	T1 bis B 2 pers/personne (35 m <sup>2</sup> )	62,14 €
T1 bis 2 Pers/Pers (35 m <sup>2</sup> )	66,79 €	T1 bis C 2 Pers/Pers (40 m <sup>2</sup> )	53,37 €
		T1 bis Couple/Personne (46 m <sup>2</sup> )	62,14 €

En cas d'absence du résident, les modalités de facturation sont fixées dans l'annexe 9 du Règlement Départemental d'Aide Sociale.

### **TARIFS JOURNALIERS « DEPENDANCE »**

GROUPES GIR	TARIFS
Groupe 1	22,33 €
Groupe 2	14,18 €
Groupe 3	6,02 €

En cas d'absence du résident, les modalités de facturation sont fixées dans l'annexe 9 du Règlement Départemental d'Aide Sociale.

**TARIF JOURNALIER APPLICABLE AUX RESIDENTS DE MOINS DE 60 ANS : 80,91 €**

Ces tarifs prennent en compte les produits encaissés entre le 1<sup>er</sup> janvier et la veille de la date d'application du présent arrêté.

**ARTICLE 3** – Les tarifs journaliers « dépendance » applicables aux places d'hébergement temporaire et d'accueil de jour sont fixés ainsi qu'il suit à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024 :

HÉBERGEMENT TEMPORAIRE		ACCUEIL DE JOUR	
Groupe 1	21,84 €	Groupe 1	33,93 €
Groupe 2	21,84 €	Groupe 2	33,93 €

Ces tarifs sont applicables, dès la date d'effet indiquée ci-avant, à tous les résidents hors département.

Pour 2024, pour les résidents vendéens, le financement des places d'hébergement temporaire et d'accueil de jour est versé sous forme de dotation complémentaire à hauteur de 5 620,00 € par place autorisée soit une dotation annuelle de 56 200,00 € qui sera versée par douzième, tel que prévu à l'article 5 du présent arrêté.

Les tarifs opposables aux résidents vendéens sont les suivants :

- hébergement temporaire : talon modérateur précisé à l'article 2 du présent arrêté, soit 6,02 €.
- accueil de jour : 40 % du tarif dépendance du talon modérateur correspondant au groupe 3, soit 2,41 €.

**ARTICLE 4** – Pour 2024, pour les personnes handicapées âgées (PHA) de plus de 60 ans accueillies en hébergement permanent au 30/11/2023, une dotation complémentaire annuelle de 2 100,00 € par place est versée, soit une dotation annuelle de 10 500,00 € qui sera versée par douzième, tel que prévu à l'article 5 du présent arrêté.

Pour 2024, pour les personnes âgées de moins de 60 ans accueillies en hébergement permanent au 30/11/2023, une dotation complémentaire annuelle de 7 000,00 € par place est versée, soit une dotation annuelle de 14 000,00 € qui sera versée par douzième, tel que prévu à l'article 5 du présent arrêté.

**ARTICLE 5** – Le Forfait Global « DEPENDANCE », qui inclut les dotations complémentaires au titre des hébergements temporaires, des accueils de jour, des PHA et des moins de 60 ans, est fixé pour l'année 2024 à : 567 690,30 €

Comprenant :

- Forfait Global Dépendance : 486 990,30 €
- Dotation complémentaire au titre des hébergements temporaires : 22 480,00 €
- Dotation complémentaire au titre des accueils de jour : 33 720,00 €
- Forfait PHA : 10 500,00 €
- Forfait moins de 60 ans : 14 000,00 €

Ce forfait global sera versé au 20 de chaque mois, au titre de l'ADPA, à l'établissement visé à l'article 1<sup>er</sup> par acomptes mensuels correspondant au douzième du montant du forfait global dépendance et des dotations complémentaires au titre des hébergements temporaires, des accueils de jour, des PHA et des moins de 60 ans, fixés ci-dessus, soit : 47 307,53 €, comprenant :

- Forfait Global Dépendance : 40 582,53 €
- Dotation complémentaire au titre des hébergements temporaires : 1 873,33 €
- Dotation complémentaire au titre des accueils de jour : 2 810,00 €
- Forfait PHA : 875,00 €
- Forfait moins de 60 ans : 1 166,67 €

Si le forfait global annuel n'est pas arrêté au 1<sup>er</sup> janvier de l'année concernée, il sera crédité à l'établissement dans l'attente, et mensuellement, un douzième du forfait annuel de l'exercice antérieur. Dès la fixation du forfait global afférent à la dépendance, il sera procédé à une régularisation des versements sur l'acompte mensuel du mois suivant.

**ARTICLE 6** – Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale : 2 place de l'Édit de Nantes – BP 18529 – 44185 NANTES Cedex 4 dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres requérants.

La juridiction peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) (<http://www.telerecours.fr>).

**ARTICLE 7** – Le Directeur Général des Services du Département, le Directeur Général Adjoint du Pôle Solidarités et Famille, le Directeur de l'Autonomie des Personnes Âgées et des Personnes Handicapées, le Président du Conseil d'Administration et le Directeur de l'établissement intéressé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au contrôle de légalité et publié sur le site internet du Département de la Vendée et affiché dans les locaux de l'établissement.

LA ROCHE SUR YON, le 27 FEV. 2024

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Pour le président et par déléation,  
Le Directeur de l'Autonomie des Personnes Âgées et  
des Personnes Handicapées

  
François MENIER

Notifié à l'établissement le

28 FEV. 2024

DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**POLE SOLIDARITÉS et FAMILLE**

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**ARRÊTÉ 2024 PSF-DAPAPH/SO2A N°22**

fixant le tarif applicable aux personnes en situation de handicap  
Etablissement d'accueil non médicalisé (EANM) « Les Tuileries »  
SAINT MARTIN DES NOYERS  
Pour l'année 2024

- VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L3221-9 relatif aux compétences du président du Conseil Départemental en matière d'action sociale ;
- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Santé Publique ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;
- VU le règlement départemental d'aide sociale ;
- VU la délibération X-B 1 du Conseil Départemental du 14 décembre 2023 fixant les objectifs d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux Grand Age, Handicap, Enfance et Famille pour l'année 2024 ;
- VU l'arrêté du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique du 26 décembre 2023 relatif aux prix des prestations d'hébergement de certains établissements accueillant des personnes âgées ;
- VU la délibération 10-3 de la Commission Permanente du Conseil Départemental du 16 février 2024 fixant les prix de journée moyens départementaux 2024 pour les établissements habilités à l'aide sociale pour moins de 50 % de leur capacité autorisée accueillant des personnes âgées ainsi que pour les personnes en situation de handicap accueillies en structures - Revalorisation des frais de remplacement de l'accueil familial ;

Envoyé en préfecture le 04/03/2024

Reçu en préfecture le 04/03/2024

Publié le

ID : 085-228500013-20240301-AR20240301\_22-AR



VU l'arrêté 2019 PSF-SOA N°330 du 2 août 2019 portant création de 10 places d'hébergement de type Résidence autonomie pour personnes handicapées autonomes avançant en âge en établissement d'accueil non médicalisé (EANM) et notamment retraités d'ESAT ;

SUR proposition du Directeur Général des Services du Département ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1** – Le tarif applicable aux personnes en situation de handicap à l'EANM « Les Tuileries » à SAINT MARTIN DES NOYERS est fixé ainsi qu'il suit à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2024 :

Tarif hébergement permanent : 77,63 €

**ARTICLE 2** – Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale : 2 place de l'Édit de Nantes – BP 18529 – 44185 NANTES Cedex 4 – dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres requérants.

La juridiction peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) (<http://www.telerecours.fr>).

**ARTICLE 3** – Le Directeur Général des Services du Département, le Directeur Général Adjoint du Pôle Solidarités et Famille, le Directeur de l'Autonomie des Personnes Âgées et des Personnes Handicapées, le Président du Conseil d'Administration et le Directeur de l'établissement intéressé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au contrôle de légalité, publié sur le site internet du Département de la Vendée et affiché dans les locaux de l'établissement.

LA ROCHE SUR YON, le

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Pour le président et par délégation,  
Le Directeur de l'Autonomie des Personnes Âgées et  
des Personnes Handicapées

François MENIER

Notifié à l'établissement le 5 MARS 2024